



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte des décisions que l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ont prises ou devraient prendre au sujet des missions politiques spéciales, y compris les missions de bons offices et de diplomatie préventive et les missions de consolidation de la paix après un conflit, suite à des demandes exprimées par les gouvernements et/ou à des recommandations du Secrétaire général.

Il présente, pour l'année 2017, les prévisions de dépenses concernant 31 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité, qui sont exposées plus en détail dans les additifs au présent rapport (A/71/365/Add.1 à 5).

Un montant de 741 400 dollars, correspondant au coût des services fournis par le Centre de services régional d'Entebbe aux missions politiques spéciales, est également prévu pour financer la part revenant à ces missions dans le budget du Centre pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément au paragraphe 6 b) de la résolution 70/289 de l'Assemblée générale.

Le montant net total des dépenses prévues s'élève à 577 708 000 dollars (montant brut : 614 752 600 dollars). Sur ce total, un montant de 548 525 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) serait imputé sur le solde des crédits ouverts (1 124, 4 millions de dollars) pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2016-2017.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 décembre 2016).



L'Assemblée générale est priée d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel du montant net de 29 369 400 dollars (montant brut : 31 252 700 dollars) pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu d'un dépassement de crédits estimé à 186 500 dollars en 2016.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
A. Prorogation ou reconduction de mandats .....	5
B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2016 .....	6
C. Agencement des rapports sur les budgets des missions politiques spéciales .....	7
D. Résultats obtenus en 2016 .....	8
E. Environnement opérationnel et principales questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales .....	11
F. Informations sur les missions politiques spéciales communiquées conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	19
II. Analyse de l'exécution du budget et des ressources nécessaires au titre des missions politiques spéciales .....	34
A. Exécution du budget pour 2016 .....	34
B. Ressources demandées pour 2017 .....	41
III. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre .....	65
<b>Annexes</b>	
I. Récapitulatif des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2016-2017 .....	66
II. Missions politiques spéciales pour 2017 : départements responsables, appui administratif et mandats .....	67
III. Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales .....	70
IV. Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2015-2017 .....	71
V. Modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes civils en 2017 .....	74
VI. Ressources liées à la sécurité .....	77
VII. Tableau récapitulatif sur l'application de l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance pour la période allant du premier trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016 .....	79
VIII. Appui fourni gratuitement aux missions politiques spéciales par le pays hôte .....	81

## I. Introduction

1. Le présent rapport est consacré aux prévisions de dépenses relatives à 31 missions politiques spéciales durant la deuxième année de l'exercice 2016-2017. Ces prévisions ont été calculées compte tenu des décisions que l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité ont déjà prises ou devraient prendre suite à des demandes des États Membres ou à des recommandations du Secrétaire général. Les budgets de trois missions politiques spéciales seront présentés séparément.

2. Deux nouvelles missions ont été créées en 2016 : la Mission des Nations Unies en Colombie a été créée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 2261 (2016) du 25 janvier 2016 et le dispositif donnant effet à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, créé en vertu de celle-ci, est entré en vigueur le 16 janvier 2016.

3. Les mandats de quatre missions se sont achevés en 2016 : celui du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran s'est terminé le 16 janvier 2016 en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité du 20 juillet 2015, celui du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire a pris fin en application de la résolution 2283 (2016) du Conseil de sécurité, celui du Groupe d'experts sur le Libéria s'est terminé en application de la résolution 2288 (2016) du Conseil de sécurité, celui du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, créé pour une durée d'un an conformément à la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, s'est achevé le 31 octobre 2016, conformément à la lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2016/807).

4. Suite à la lettre datée du 14 janvier 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/88), relative à l'examen stratégique du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Conseil a demandé, dans sa lettre datée du 28 janvier 2016 (S/2016/89), que le Secrétaire général procède à la fusion de ce bureau et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) afin d'optimiser les effets de synergie grâce à la centralisation de la gestion et au regroupement des activités au sein d'une seule et même structure : le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le projet de budget de l'UNOWAS pour 2017 est présenté au titre du groupe thématique III (A/71/365/Add.3).

5. Les prévisions de dépenses concernant une mission politique spéciale, à savoir le Bureau du Conseiller spécial pour le Myanmar, dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont exposées dans le présent rapport, afin de disposer d'une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour l'ensemble des missions politiques spéciales, mais seront également portées à l'attention de l'Assemblée, conformément à l'article 153 de son règlement intérieur.

6. Conformément à la résolution 70/249 A de l'Assemblée générale concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, des crédits couvrant une période de deux ans et s'élevant à 1 124,4 millions de dollars sont ouverts pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2016-2017. L'utilisation des crédits pour 2016 et le solde qui en résulte sont détaillés dans l'annexe I au présent rapport.

## A. Prorogation ou reconduction de mandats

7. Le mandat de la plupart des missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport a été prorogé ou reconduit en 2017, et la prorogation ou la reconduction par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des mandats des autres missions est en instance ou prévue.

8. On trouvera ci-après des informations sur les mandats des 31 missions faisant l'objet du présent rapport :

- a) La durée du mandat des 10 missions ci-après n'est pas limitée :
  - i) Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre;
  - ii) Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide;
  - iii) Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental;
  - iv) Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité;
  - v) Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève;
  - vi) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie;
  - vii) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud;
  - viii) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs;
  - ix) Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale;
  - x) Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL);
- b) L'Assemblée générale est saisie de la question du mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, qui est de durée indéterminée;
- c) Le mandat des 18 missions ci-après expirera en 2017 ou ultérieurement :
  - i) Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo;
  - ii) Groupe d'experts sur le Soudan;
  - iii) Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée;
  - iv) Groupe d'experts sur la Libye;
  - v) Groupe d'experts sur la République centrafricaine;
  - vi) Groupe d'experts sur le Yémen;
  - vii) Groupe d'experts sur le Soudan du Sud;
  - viii) Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009);

- ix) Dispositif donnant effet à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité;
  - x) Dispositif d'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive;
  - xi) Direction exécutive du Comité contre le terrorisme;
  - xii) Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS);
  - xiii) Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS);
  - xiv) Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM);
  - xv) Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria;
  - xvi) Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC);
  - xvii) Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);
  - xviii) Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI);
- d) Les mandats du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) expirent en 2016.

## **B. Missions créées, achevées ou non reconduites en 2016**

9. Le 25 janvier 2016, le Conseil de sécurité a établi une mission politique composée d'observateurs internationaux non armés, la Mission des Nations Unies en Colombie, chargée de s'acquitter des fonctions définies par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) dans leur communiqué conjoint. Dans sa résolution 2261 (2016), le Conseil a prié le Secrétaire général de lancer immédiatement les préparatifs de la Mission, y compris sur le terrain, et a approuvé le mandat de la Mission pour une période de 12 mois, qui commencerait après la signature de l'accord de paix final entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP.

10. Le 28 janvier 2016, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à la fusion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel afin de créer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (voir S/2016/89). Cette décision du Conseil a été précédée d'un examen stratégique du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, mené d'octobre à décembre 2015 à New York et dans la région (à Dakar, Nouakchott et Bamako) pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et analyser les difficultés rencontrées et les perspectives existantes.

11. La Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB), chargée de suivre le processus électoral et d'en rendre compte, a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et achevé son mandat le 18 novembre 2015, après avoir observé les élections législatives et municipales (le 29 juin 2015), l'élection présidentielle (le 21 juillet 2015), les élections sénatoriales (le 24 juillet 2015) et celles des dirigeants

locaux et municipaux (le 24 août 2015). Les opérations de la Mission ont pris fin le 31 décembre 2015.

12. Le 20 juillet 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2231 (2015), dans laquelle il a approuvé le Plan d'action global commun, qui avait été conclu le 14 juillet 2015 entre, d'une part, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne et, d'autre part, la République islamique d'Iran. Le 16 janvier 2016, conformément à la résolution 2231 (2015), toutes les dispositions des résolutions antérieures sur la question du nucléaire iranien ont pris fin, ce qui s'est entre autres traduit par la dissolution du Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran. Le même jour, toutes les dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) sont entrées en vigueur et le Secrétariat a ainsi dû prendre les dispositions nécessaires à son application.

13. Le 17 décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2253 (2015), par laquelle il a de nouveau élargi le mandat du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant le réseau Al-Qaida et autres personnes et entités qui lui sont associées en stipulant explicitement que les mesures de sanction relatives au gel des avoirs, à l'interdiction de voyager et à l'embargo sur les armes s'appliquaient également à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Le Conseil a en outre décidé que le Comité serait désormais connu sous le nom de « Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ».

14. Le 28 avril 2016, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 2283 (2016), décidé de lever les mesures concernant les armes et le matériel connexe, ainsi que celles concernant les voyages et les mesures financières visant la Côte d'Ivoire. Il a également décidé de dissoudre le Comité créé en application de la résolution 1572 (2004) et le Groupe d'experts créé en application de la résolution 1584 (2005).

15. Le 25 mai 2016, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2288 (2016), décidé de mettre fin aux mesures restantes relatives aux armes visant le Libéria. Il a également décidé de dissoudre le Comité et le Groupe d'experts créés en application de la résolution 1521 (2003).

16. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a été créé pour une période d'un an, en application de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, et cessera ses activités le 31 octobre 2016, conformément à la lettre datée du 21 septembre 2016 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2016/807).

### **C. Agencement des rapports sur les budgets des missions politiques spéciales**

17. Comme précédemment, les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales pour 2017 sont présentées dans des additifs, dont chacun correspond à un groupe thématique; le cas des grandes missions, la MANUA et la MANUI, fait exception, chacune d'elles faisant l'objet d'un additif spécifique :

- a) Groupe thématique I : envoyés spéciaux et personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/71/365/Add.1);
- b) Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/71/365/Add.2);
- c) Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés et commissions (A/71/365/Add.3);
- d) MANUA (A/71/365/Add.4);
- e) MANUI (A/71/365/Add.5).

18. Les projets de budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (qui relèvent tous deux du groupe I), et le projet de budget de la Mission des Nations Unies en Colombie (groupe III), feront l'objet d'additifs distincts, afin que les propositions budgétaires pour 2016 tiennent dûment compte l'évolution de la situation sur le terrain et que les missions disposent de ressources adéquates pour faire face aux événements les plus récents.

19. On continue de s'efforcer de calquer autant que possible la structure et la présentation des budgets des missions politiques spéciales sur celles des budgets des opérations de maintien de la paix.

20. Comme dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, et dans le but de faciliter l'examen, la compréhension et la prise de décisions par les comités, une nouvelle présentation des mesures de résultats des indicateurs de succès a été adoptée, dans la mesure du possible, dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats des missions politiques spéciales. Dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017, cette nouvelle présentation s'applique aux indicateurs de succès qui mesurent uniquement des résultats chiffrés, l'objectif étant que les comités évaluent plus facilement les résultats obtenus et que les rapports annuels sur les budgets fournissent une comparaison explicite des résultats effectifs et des résultats escomptés des missions (A/70/348, Add.1 à 9).

21. La nouvelle présentation donne un meilleur aperçu de l'évolution des objectifs, des estimations et des résultats effectifs depuis 2015. Les données fournies ne sont pas nouvelles, mais le fait de les regrouper dans le même document facilite leur consultation aux fins de l'examen et de l'approbation du projet de budget. Outre les chiffres habituellement donnés (objectifs pour 2017, estimations pour 2016 et résultats effectifs pour 2015), les États Membres se voient présenter ceux correspondant aux objectifs pour 2016 et aux objectifs et estimations pour 2015.

22. L'objectif est de faciliter la prise de décisions et l'examen des résultats en permettant aux États Membres de comparer les données pertinentes dans un même document.

#### **D. Résultats obtenus en 2016**

23. Malgré l'aggravation de l'insécurité à l'échelle mondiale au cours des 12 derniers mois, les missions politiques spéciales sont restées en première ligne de l'action menée par les Nations Unies. En Afghanistan, en Iraq, en Libye, en

République arabe syrienne, en Somalie ou encore au Yémen, ces missions ont continué de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, en réunissant les parties autour de la table des négociations, en facilitant les accords de paix et en soutenant des initiatives locales, des processus électoraux et des transitions politiques complexes visant à pérenniser la paix. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, en Afrique centrale, au Moyen-Orient, en Asie centrale et dans la région des Grands Lacs, les missions politiques spéciales dotées d'un mandat régional ont poursuivi leur action aux côtés d'organisations régionales et sous-régionales en vue de détecter les signes avant-coureurs de crises et de mettre sur pied une réponse collective qui les empêcherait de s'aggraver.

24. Conformément aux objectifs du mandat que l'Assemblée générale lui a confié, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar a continué à aider le pays à promouvoir la démocratisation, la réconciliation nationale et l'harmonie intercommunautaire. Il s'est employé à étendre la portée du partenariat et de la coopération de l'Organisation des Nations Unies et du Myanmar dans divers domaines.

25. À Chypre, depuis la reprise le 15 mai 2015 de véritables négociations intensifiées, le Bureau du Conseiller spécial a animé en moyenne 2 réunions de dirigeants et 12 réunions de négociateurs par mois, ainsi que des réunions d'experts quasi quotidiennes. En conséquence, des points de convergence ont été établis pour plusieurs volets des négociations et d'importants travaux techniques visant à appuyer les négociations et l'élaboration d'un règlement ont débuté et sont maintenant bien engagés.

26. En 2016, le Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève a coprésidé, de concert avec les représentants de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), deux cycles des discussions internationales de Genève. Tous les participants ont réaffirmé leur attachement au processus. Deux nouveaux cycles auront lieu avant la fin de 2016. Le 27 mai 2016, le Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali, présidé par l'ONU, a repris ses travaux après quatre ans de suspension. La trente-sixième réunion du Mécanisme de Gali s'est déroulée dans un esprit constructif. La trente-septième réunion s'est tenue avec succès le 6 juillet 2016.

27. Sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a convoqué à Genève en janvier, mars et avril 2016 des négociations entre les parties syriennes portant sur un processus politique. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également contribué à la création de deux équipes spéciales du Groupe international de soutien pour la Syrie sur l'accès humanitaire et le cessez-le-feu, y compris un centre d'opérations à l'appui de ce dernier, et la nomination d'un conseiller technique sur les questions relatives aux détenus. Le Bureau de l'Envoyé spécial a pu tirer parti de l'influence des membres du Groupe auprès des parties syriennes pour parvenir à un accord sur la cessation des hostilités et améliorer l'accès humanitaire.

28. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a organisé et facilité la tenue d'un nouveau cycle de pourparlers de paix, accueilli par le Gouvernement du Koweït en avril 2016, pour donner suite aux différentes séries de consultations tenues en Suisse en juin et décembre 2015. En vue d'améliorer la situation humanitaire et d'instaurer un climat propice aux pourparlers, une cessation des hostilités est entrée en vigueur le 10 avril 2016. Le Comité de désescalade et de

coordination, composé de représentants militaires des deux parties et appuyé par le Bureau de l'Envoyé spécial, a été créé pour superviser la cessation des hostilités.

29. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a usé de ses bons offices pour appuyer les activités préalables au dialogue en République démocratique du Congo en vue de favoriser la tenue d'élections ouvertes à tous. L'Envoyé spécial a également organisé des consultations sur la reprise de la coopération militaire contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et la poursuite de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Grâce à ses contacts avec les dirigeants de la région, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a contribué à consolider les mécanismes régionaux de renforcement de la confiance, tels que le dialogue mené au Burundi sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est.

30. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a contribué à la mise en place d'un processus électoral plus ouvert pour 2016, encouragé le dialogue sur la formation de la dernière administration régionale restante dans les régions d'Hiran et du Moyen-Chébéli et donné des orientations en vue de l'adoption de la politique nationale pour l'égalité des sexes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

31. En 2016, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a aidé le Gouvernement afghan à progresser en ce qui concerne les priorités en matière de réforme, y compris dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit, et la préparation du sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Conférence de Bruxelles. La MANUA a appuyé les initiatives visant à faire avancer un processus de paix, compte tenu des efforts déployés par le Groupe de coordination quadrilatérale, et à favoriser la coopération régionale, l'accent étant mis à cet égard sur le processus d'Istanbul sur la paix et la sécurité régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan.

32. Au Liban, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a entretenu de nombreux contacts avec les autorités israéliennes et libanaises et autres acteurs, en vue d'apaiser les tensions et de promouvoir la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

33. La MANUL s'est principalement employée à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique libyen et la mise en place d'institutions étatiques à Tripoli. Elle a également apporté son soutien aux efforts déployés par la Libye pour mettre en place des dispositifs de sécurité permettant aux autorités de Tripoli d'œuvrer dans des conditions de sécurité adéquates.

34. Le BINUGBIS a coordonné et harmonisé les activités et stratégies internationales visant à remédier à la crise politique actuelle. Le renforcement de la cohérence de l'action des partenaires internationaux s'est en particulier manifesté par la diffusion concertée d'informations sur la crise. En outre, le BINUGBIS a plaidé avec succès en faveur de la prorogation du mandat de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau, grâce à ses bons offices et à ses démarches régionales. À la suite de la nomination controversée d'un nouveau premier ministre le 26 mai 2016, le BINUGBIS a contribué à apaiser les tensions au Palais du Gouvernement à Bissau, où les membres du Gouvernement limogé refusaient de quitter leurs bureaux, en menant

des consultations avec les acteurs politiques et en associant les responsables religieux et de la société civile.

35. En 2016, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel s'est principalement employé à user de ses bons offices, y compris conjointement avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mener des activités de diplomatie préventive et de médiation pendant les processus électoraux du Bénin, de la Guinée et du Niger, et apporter un appui continu au processus de transition au Burkina Faso. La collaboration entre l'UNOWAS et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad et le Groupe de cinq pays du Sahel, s'est poursuivie, l'accent étant mis sur les processus électoraux ainsi que sur les réponses à apporter face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région. Le Bureau a également continué de promouvoir les droits de l'homme et l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la région. S'agissant de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, 238 bornes ont été mises en place entre novembre 2015 et mars 2016.

36. Le BRENUAC a usé de ses bons offices et favorisé le dialogue politique dans la sous-région, notamment au Gabon, en République centrafricaine, en République du Congo et au Tchad; établi un solide partenariat opérationnel avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC); veillé au bon fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; continué à faciliter la mise en œuvre de stratégies sous-régionales et de recommandations concernant Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur, la piraterie dans le golfe de Guinée et le braconnage; et facilité la coordination régionale avec les entités des Nations Unies.

## **E. Environnement opérationnel et principales questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales**

### **1. Environnement opérationnel**

37. La complexité de l'environnement opérationnel dans lequel opèrent les missions politiques spéciales a continué à croître en 2016. Le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes, la montée des tensions intercommunautaires, la dégradation de l'environnement, la fragmentation des structures de pouvoir et la fragilité des institutions caractérisent maintenant nombre des pays dans lesquels des missions politiques spéciales sont déployées ou dont elles étudient la situation. Si la complexité des défis que ces missions doivent relever s'est intensifiée, il en va de même de celle de leurs mandats et de leurs structures institutionnelles. De nos jours, l'une des caractéristiques les plus notables des missions politiques spéciales réside dans la diversité de leurs fonctions et de leurs structures. En effet, les missions vont de petits bureaux d'envoyés spéciaux chargés d'une mission de bons offices, de bureaux régionaux dont la fonction est préventive jusqu'à des équipes et des groupes de surveillance qui contrôlent les régimes des sanctions du Conseil de sécurité, à des missions sur le terrain qui exécutent des mandats spécialisés, tels que l'observation des processus électoraux, pour aboutir enfin à des opérations complexes et multidimensionnelles qui ont pour mandat global d'appuyer les transitions fragiles et de préserver la paix.

38. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (A/70/95-S/2015/446) et dans le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682) se poursuivent, un accent particulier étant mis sur les opérations sur le terrain. Quatre-vingt-quatorze recommandations dans les domaines de la prévention, des partenariats, de la planification, de l'analyse et de la conduite des opérations ont été jugées prioritaires pour 2016. En juillet 2016, l'application de 88 % de ces recommandations était en cours ou achevée et 12 % d'entre elles restaient à mettre en œuvre.

## **2. Complexité des mandats et souplesse dans l'exécution**

39. Tout au long de leur histoire, les missions politiques spéciales ont été déployées dans divers contextes, en particulier en ce qui concerne la conjoncture politique, socioéconomique et sécuritaire. Leurs fonctions, outre d'être plus complexes au fil des ans, ont été également diversifiées, allant de la prévention des conflits et de la facilitation des accords de paix à des tâches spécialisées – comme par exemple aider les États Membres à délimiter leurs frontières ou à mettre en œuvre des programmes de désarmement –, sans oublier toute une gamme d'activités de facilitation de la paix. Les missions politiques spéciales doivent faire preuve de souplesse face à la vaste gamme de situations dans lesquelles les États Membres ont besoin d'un appui.

40. L'expérience montre que les mécanismes dont disposent les missions politiques spéciales peuvent être adaptés et ajustés en fonction d'une situation spécifique, compte tenu de la mission qui a été confiée à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle doit exécuter. La diversité des types de mission apparaît clairement si l'on compare certaines d'entre elles, comme la Commission mixte Cameroun-Nigéria, la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Groupe d'experts sur la Libye et la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

41. Cette diversité est pleinement conforme à la recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix qui porte sur la mise en place, par l'ONU, de missions conçues sur mesure et adaptées à chaque situation plutôt que de missions standard. On peut en voir un exemple dans la structure de la nouvelle Mission des Nations Unies en Colombie. Le Gouvernement colombien et les FARC-EP ont prié l'Organisation de jouer un rôle bien défini, à savoir participer, en tant qu'élément international du mécanisme tripartite de contrôle et de vérification de l'application de l'accord de paix, à la vérification du cessez-le-feu et de la cessation bilatérale et définitive des hostilités ainsi que de l'abandon des armes. Les parties ont également demandé à l'Organisation des Nations Unies de collaborer avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, puisque les États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) fourniront les observateurs internationaux non armés chargés de surveiller l'application de l'accord. Il a donc fallu que l'Organisation des

Nations Unies conçoive la mission avec souplesse et créativité, de manière à répondre aux demandes des parties et à l'évolution de la situation sur le terrain.

42. La nouvelle mission en Colombie n'est qu'un exemple récent parmi beaucoup d'autres de la façon dont les missions politiques spéciales font preuve de souplesse pour s'acquitter plus efficacement de leurs mandats. En Libye, depuis son évacuation en juillet 2014, la MANUL a dû constamment revoir son mode opératoire en fonction des conditions de sécurité sur le terrain. Une évaluation stratégique a contribué à adapter les structures de la Mission, de telle sorte qu'elle a pu fonctionner depuis Tunis en attendant que la situation sur le terrain s'améliore, tout en appuyant la constitution d'un gouvernement d'entente nationale. Après que le Conseil de la présidence s'est installé à Tripoli le 30 mars 2016, le Conseil de sécurité a invité la Mission à rétablir une mission permanente en Libye par un retour échelonné, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettront, pour apporter une assistance aux institutions récemment établies. Pour ce faire, la MANUL devra réévaluer la situation sur le terrain et adapter son profil opérationnel afin de garantir l'exécution de son mandat tout en veillant à ce que les conditions de sécurité minimale soient en place pour permettre son retour à Tripoli.

43. De même, en République arabe syrienne et au Yémen, l'Organisation des Nations Unies a pu adapter régulièrement le profil des missions politiques spéciales, afin d'améliorer leur contribution au progrès des négociations. S'agissant de la République arabe syrienne, le Conseil de sécurité, par ses résolutions 2254 (2015) puis 2268 (2016), a demandé au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie de fournir une aide accrue et plus diversifiée au Groupe international de soutien pour la Syrie. En plus d'examiner divers éléments liés au profil de la mission, il a demandé à celle-ci de renforcer sa capacité d'appuyer les différents mécanismes créés dans le cadre du Groupe, notamment le Groupe de travail sur l'accès humanitaire et le Groupe de travail sur le cessez-le-feu. Au Yémen, en raison de l'évolution de la situation sur le terrain, le Bureau de l'Envoyé spécial a dû ajuster sa structure et son profil pour aider les parties yéménites et internationales à procéder rapidement et intégralement à la transition politique à la suite de la Conférence de dialogue national : il a fallu notamment déplacer le Bureau à Amman et le renforcer afin qu'il puisse s'acquitter d'un certain nombre de fonctions, dont celles concernant les bons offices et la fourniture d'une assistance technique.

44. S'agissant du financement du démarrage de nouvelles missions politiques spéciales ou de l'expansion de missions politiques spéciales existantes, les mécanismes actuellement disponibles sont les suivants, aux termes de la résolution 70/250 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2016-2017, par laquelle l'Assemblée : a) autorise le Secrétaire général à contracter des engagements dont il aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité à concurrence de 8 millions de dollars par année civile, montant qui permet de répondre à des besoins immédiats mais modestes; et b) autorise le Secrétaire général à contracter, avec l'aval du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des engagements d'un montant maximal de 10 millions de dollars, du fait d'une décision du Conseil de sécurité.

45. En octobre 2016, le Secrétaire général a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en quatre occasions, aux fins de l'expansion de trois missions politiques spéciales existantes et du lancement d'une nouvelle mission : a) pour le Bureau de l'Envoyé spécial du

Secrétaire général pour la Syrie, aux fins de la mise en œuvre des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil de sécurité, auquel titre le Comité consultatif a approuvé un montant de 4 693 200 dollars; b) pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, aux fins de l'application de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité et compte tenu de l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2016/488 et S/2016/489), auquel titre le Comité consultatif a approuvé un montant de 1 186 300 dollars; c) pour la MANUL, aux fins de l'application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, ce pour quoi le Comité consultatif a approuvé un montant de 4 991 200 dollars; et d) pour la Mission des Nations Unies en Colombie, aux fins de l'application de la résolution 2261 (2016) du Conseil de sécurité, auquel titre le Comité consultatif a approuvé un montant de 8 500 000 dollars. Il est demandé dans le présent rapport d'ouvrir des crédits d'un montant correspondant à celui de ces autorisations d'engagement de dépenses.

46. Toutes les missions politiques spéciales dépendent de l'appui du Siège. Le Département des affaires politiques du Secrétariat dirige actuellement 32 des 34 missions politiques spéciales auxquelles il fournit également un appui technique; 13 d'entre elles bénéficient du concours de son Service administratif et 17 de l'appui logistique, technologique et administratif du Département de l'appui aux missions du Secrétariat. En outre, deux missions, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et le Groupe d'experts sur le Yémen, sont administrées conjointement par le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions. Le Département de l'appui aux missions fournit un appui aux missions politiques spéciales grâce aux moyens dont il dispose, alors que les capacités d'une mission sont soumises à davantage de pressions, notamment dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, de la déontologie et de la discipline, de la logistique et des technologies de l'information et des communications. Le Département de la gestion du Secrétariat fournit des services administratifs portant sur les achats, la gestion financière et les ressources humaines à l'appui des missions politiques spéciales. Les missions politiques spéciales s'appuient en outre sur les services du Siège dans des domaines thématiques et opérationnels tels que la planification et la constitution des forces militaires et de police, l'état de droit et les institutions sécuritaires, la rédaction d'une constitution, l'assistance électorale, la médiation et les bons offices.

47. Ces exemples montrent comment les mandats complexes des missions politiques spéciales, leurs structures et leur profil opérationnel peuvent être régulièrement adaptés aux exigences de chaque situation. Pour s'acquitter de leurs mandats avec succès, les missions doivent s'adapter aux réalités du terrain à mesure de l'évolution des conflits, sur les plans politique et sécuritaire.

### 3. Sûreté et sécurité

48. Actuellement, quelque 90 % du personnel des missions politiques spéciales est en poste dans des pays touchés par un conflit de forte intensité. Dans nombre d'environnements opérationnels, comme en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, en Somalie et au Yémen, l'Organisation est exposée à la violence et est parfois la cible directe d'attaques, en particulier de groupes extrémistes. Depuis l'attentat contre l'hôtel Canal en 2003, le personnel et les locaux des Nations Unies ont été pris pour cible par des groupes extrémistes dans divers endroits.

49. Compte tenu du caractère civil des missions politiques spéciales, cette situation compromet directement et de plus en plus la capacité de l'Organisation de maintenir sa présence sur le terrain et d'exécuter son mandat. Contrairement aux opérations de maintien de la paix, qui peuvent constituer une unité chargée d'assurer la protection de l'opération et de son personnel, les missions politiques spéciales doivent être essentiellement tributaires du gouvernement hôte pour leur sécurité. Quand les capacités de ce dernier sont faibles ou inexistantes, les missions politiques spéciales ne disposent que de moyens limités pour assurer leur sécurité. En conséquence, il a fallu à de nombreuses reprises évacuer le personnel des Nations Unies lorsque les conditions de sécurité se sont dégradées.

50. La dégradation des conditions de sécurité compromet gravement l'exécution du mandat des missions politiques spéciales. Dans des situations instables, l'existence d'un risque élevé d'attaque contre le personnel des Nations Unies peut entraîner une « bunkérisation » de la présence sur le terrain. Des mesures de sécurité renforcées, bien que nécessaires, peuvent limiter la marge de manœuvre du personnel en matière de sensibilisation et ses contacts directs avec la population locale, et donc nuire au maintien d'un des partenariats les plus essentiels et nécessaires pour les missions. En outre, l'instabilité entraîne d'importantes incidences budgétaires, les dépenses de sécurité constituant un élément important du budget des missions.

51. Ces dernières années, l'Organisation a examiné plusieurs options en vue d'assurer la sécurité des missions politiques spéciales sur le terrain, notamment le déploiement d'agents de sécurité civile des Nations Unies, le renforcement de la coopération avec les partenaires régionaux qui pourraient avoir du personnel militaire sur le terrain, le recours à des services de sécurité privés – entreprises majoritairement locales –, compte tenu des prescriptions énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254, et le déploiement de groupes de gardes avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Conformément à la résolution 69/133 de l'Assemblée générale, les missions exposées à des risques résiduels élevés ou très élevés mettent en œuvre, en coordination avec les équipes de pays compétentes, le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes, qui permet de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le niveau de risque acceptable pour le personnel des Nations Unies.

#### **4. Les femmes, la paix et la sécurité dans les missions politiques spéciales**

52. L'examen de haut niveau de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, tenu en octobre 2015, a constitué une étape marquante au cours de laquelle on a fait le bilan des problèmes existants et indiqué la voie à suivre. Conjointement, les divers examens relatifs à la paix et à la sécurité réalisés en 2015 ont réaffirmé la primauté des solutions pacifiques et invité les États Membres et l'Organisation des Nations Unies à faire en sorte que les femmes jouent un rôle central, à des postes dirigeants, dans les efforts de paix et de sécurité, y compris les interventions face aux menaces nouvelles et émergentes de manière à mieux prévenir et régler les conflits.

53. Pour répondre aux attentes des États Membres, le Département des affaires politiques a pris plusieurs mesures pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, en se fondant sur les 15 engagements qu'il a pris en 2010. Il fait rapport chaque année sur ces

engagements au Conseil de sécurité, dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour témoigner de l'importance accordée par le Département à ces questions, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a décidé de devenir le Coordonnateur pour les questions relatives à la situation des femmes, à la paix et à la sécurité au sein du Département. Des objectifs relatifs à l'égalité des sexes et la mesure des résultats dans ce domaine ont été inclus dans les contrats de mission des représentants spéciaux du Secrétaire général et des chefs de mission, ce qui contribue à responsabiliser les hauts fonctionnaires afin de concrétiser ces engagements sur le terrain.

54. Pour renforcer son infrastructure administrative relative à la problématique hommes-femmes et l'appui qu'il peut apporter aux activités sur le terrain, le Département des affaires politiques a créé un Groupe égalité hommes-femmes, paix et sécurité autonome et a élaboré une stratégie pour l'égalité des sexes soulignant les principales priorités relatives à l'égalité des sexes, à la condition de la femme, à la paix et à la sécurité. Cette stratégie, qui a fait l'objet de consultations avec toutes les missions sur le terrain et leur a été communiquée, énonce les domaines d'action du Département au cours des cinq prochaines années, à savoir l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, la promotion de la participation politique des femmes grâce à l'assistance électorale, le renforcement des capacités dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, l'élargissement des partenariats avec les entités compétentes des Nations Unies pour relier les voies de médiation et faire participer la société civile. Suite à l'approbation par l'Assemblée générale en 2016 de la création d'un poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes à la Division des politiques et de la médiation, le groupe nouvellement créé collaborera avec les missions politiques spéciales afin d'assurer la mise en œuvre rapide de la stratégie.

55. Sur le terrain, le Département des affaires politiques a continué à prendre des mesures pour concrétiser ses engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité. Depuis 2014, tous les rapports relatifs aux missions politiques spéciales présentés au Conseil de sécurité contiennent des renseignements sur les femmes, la paix et la sécurité, et un nombre croissant de missions présentent des données ventilées par sexe. Les missions politiques spéciales ont continué à s'employer à accroître le nombre des femmes qui participent à des processus de médiation animés par l'Organisation des Nations Unies, seule ou conjointement avec d'autres entités.

56. L'action de l'Envoyé spécial pour la Syrie montre comment il est possible d'examiner effectivement les points de vue des femmes lors des négociations de paix. L'Envoyé spécial a demandé que les délégations officielles comptent au moins 30 % de femmes. En février 2016, il a créé le Conseil consultatif des femmes syriennes, avec l'appui d'ONU-Femmes. Ce conseil, qui comprend 12 représentantes de la société civile syrienne, se réunit presque chaque jour avec des membres du Bureau de l'Envoyé spécial durant les pourparlers intrasyriens afin de présenter des analyses et des conseils sur les problématiques liées à l'égalité des sexes et de débattre de questions de fond. En Libye, la MANUL a continué à encourager la participation des femmes au dialogue politique et aux travaux de rédaction de la Constitution, notamment en créant une voie séparée pour les femmes afin de tenir des consultations régulières avec des activistes et d'organiser une conférence pour 38 groupes de femmes, ce qui a permis d'élaborer le Programme des Libyennes pour la paix.

## 5. Partenariats et coopération

57. Une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour le succès des initiatives de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. Les missions politiques spéciales restent à l'avant-garde de cette coopération et coopèrent étroitement avec leurs homologues régionaux. Dans de nombreux cas, la coopération avec les organisations régionales ou sous-régionales est un élément essentiel de leur mandat. Ainsi, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a pour mission de coopérer avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres organisations régionales ou partenaires importants et de les aider à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région. De même, la Mission des Nations Unies en Colombie récemment créée a pour mission d'œuvrer de concert avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

58. Il existe de nombreux exemples de la manière dont ces partenariats régionaux ont fonctionné sur le terrain. Ainsi, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a coopéré étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour renforcer ses capacités de médiation et d'alerte rapide. En janvier 2016, le Bureau et la CEDEAO ont organisé une session de travail conjointe pour évaluer les menaces et les faits nouveaux dans la sous-région et recenser des domaines pouvant faire l'objet d'activités de programmes conjoints. De même, le Bureau a coopéré étroitement avec la CEDEAO en vue d'adopter un nouveau plan d'action régional concernant les femmes, la paix et la sécurité.

59. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale coopère régulièrement avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération et a participé à son quinzième sommet, à Tachkent, en juin 2016. Il collabore étroitement avec la Banque mondiale à l'établissement de la position commune des principaux acteurs de la communauté internationale sur la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale, notamment en ce qui concerne le projet hydroélectrique Roghun, au Tadjikistan. Le Centre régional a également poursuivi la pratique des réunions tripartites avec l'Union européenne et l'OSCE. Cette initiative tripartite, dénommée « troïka », s'est révélée particulièrement utile en matière de partage des analyses sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire et la coordination des initiatives.

60. En Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont poursuivi leur collaboration concernant des questions propres à certains pays, telles que la médiation internationale en République centrafricaine ainsi que les défis transfrontaliers auxquels la sous-région est confrontée, dont la menace posée par des groupes tels que Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur. Le BRENUAC et la CEEAC ont récemment signé un accord-cadre de coopération aux termes duquel la prévention et la résolution des conflits ainsi que la consolidation de la paix constituent les éléments fondamentaux de l'appui apporté par le BRENUAC à la CEEAC. En Somalie, le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine reste le socle de l'appui international fourni pour mener à bien le processus complexe de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

61. L'Union africaine est depuis longtemps un partenaire stratégique crucial. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a continué à promouvoir le partenariat établi avec cette organisation en matière de prévention des conflits, de médiation, de consolidation de la paix et d'appui sur le terrain. Suite au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, les deux organisations élaborent actuellement un cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité dont l'objectif est d'institutionnaliser davantage la coopération et de systématiser les consultations, l'échange d'information et la formation conjointe au niveau opérationnel. Ce cadre s'appuie sur une approche holistique de l'ensemble des phases du cycle de conflit, notamment l'alerte rapide et la prévention des conflits. De plus, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont continué à travailler sur d'autres aspects relatifs à leur coopération, dont l'examen et l'évaluation conjoints des mécanismes de financement et d'appui des opérations de paix de l'Union africaine autorisés par le Conseil de sécurité. La décision historique du 18 juillet 2016 par laquelle la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a défini les étapes concrètes sur la voie de l'autosuffisance, en particulier s'agissant du budget paix et sécurité de l'Union africaine, est un fait nouveau majeur.

62. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en matière de paix et de sécurité englobe la coopération stratégique, politique et opérationnelle, notamment grâce au dialogue politique de haut niveau, au dialogue de haut niveau en matière de lutte contre le terrorisme, aux réunions semestrielles du Comité directeur pour la gestion des crises et aux consultations entre le Conseil de sécurité et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. L'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont notamment intensifié leurs activités conjointes en matière de prévention des conflits.

63. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes demeure essentielle, compte tenu des nombreuses missions politiques spéciales déployées dans le monde arabe. En mai 2016, l'Organisation des Nations Unies et la Ligue ont tenu leur treizième réunion générale biennale de coopération. À cette occasion, les deux organisations ont débattu des domaines essentiels de collaboration, notamment la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme, l'assistance électorale et la protection des femmes et des enfants en situation de conflit. Les deux organisations ont décidé de continuer à renforcer leur partenariat sur des questions liées à la paix internationale et à la stabilité et d'élargir l'ampleur et la fréquence de leurs consultations à tous les niveaux.

64. En Somalie, l'Organisation des Nations Unies a continué à collaborer avec ses partenaires régionaux et internationaux à l'appui du processus politique et du plan pour un cadre de partenariat après 2016 alors que la Somalie passera du Pacte pour la Somalie au Plan de développement national. Les principaux partenaires, dont l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ont aidé l'Union africaine à réviser le concept opérationnel de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en juin 2016 et continuent à collaborer étroitement avec cette dernière en ce qui concerne les questions politiques et la consolidation de la paix, sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine.

65. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs continue à coopérer étroitement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'Union européenne, le Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale et la Banque africaine de développement. Cette coopération s'est traduite, par exemple, par la tenue de la Conférence sur l'investissement du secteur privé à Kinshasa, en février 2016.

66. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a facilité la visite conjointe au Liban du Secrétaire général et des Présidents de la Banque mondiale et de la Banque islamique de développement en mars 2016, dans le cadre de l'initiative de financement pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ce bureau continue à coopérer étroitement avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris dans le cadre d'une série de réflexions communes à l'occasion du dixième anniversaire de la résolution. La Coordinatrice spéciale et son adjoint continuent à mobiliser l'équipe de pays de manière à renforcer l'efficacité et l'efficience des programmes et activités du système des Nations Unies dans le pays, notamment par la mise au point définitive du cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban (2017-2020).

## **F. Informations sur les missions politiques spéciales communiquées conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

### **1. Contribution des ressources extrabudgétaires à l'exécution des mandats des missions politiques spéciales**

67. Des fonds extrabudgétaires ont été utilisés à l'occasion de pics de charge de travail des bons offices, de situations de crise ou de l'élargissement de missions. Ces ressources ont également été essentielles pour appuyer les activités entre missions ainsi que les visites effectuées par les officiers traitants et les hauts fonctionnaires dans les missions politiques spéciales.

68. Par exemple, en juillet 2016, afin de faire face au pic de charge de travail pendant les négociations sur Chypre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016, le Bureau du Conseiller spécial pour Chypre a reçu des ressources provenant du fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques. Les fonds extrabudgétaires contribueront à l'exécution du mandat en finançant la création de quatre postes d'urgence (1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 1 AL) afin d'appuyer l'intensification imprévue des travaux techniques dans le cadre des négocia

69. tions sur Chypre. Plus précisément, ces postes sont nécessaires pour que le Bureau du Conseiller spécial puisse faciliter les réunions sur les nouveaux domaines de travail, tels que les aspects économiques, les travaux préparatoires aux fins de l'extension de l'acquis communautaire de l'Union européenne à toute l'île, l'élaboration de lois fédérales, l'examen et l'approbation des traités internationaux qui seraient contraignants pour une Chypre unifiée, la mise en place de systèmes judiciaires au niveau fédéral et de l'État constitutif ainsi que l'établissement d'une constitution et la planification de sa mise en œuvre.

70. Grâce aux fonds extrabudgétaires, la MANUSOM a organisé une série d'ateliers conçus pour appuyer l'ouverture du processus d'examen de la Constitution provisoire de 2012. Elle a également recruté deux consultants afin de renforcer ses capacités en matière de violences sexuelles liées aux conflits et de prise en compte de la problématique hommes-femmes, et afin d'appuyer les travaux d'un groupe d'ambassadeurs de bonne volonté qui promeuvent la mise en œuvre de la décision prise par les dirigeants somaliens d'avoir un minimum de 30 % de femmes dans les chambres basse et haute à l'issue des élections qui auront lieu en 2016.

71. Dans sa résolution 2277 (2016), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à l'examen stratégique du mandat de son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Cette activité ne figurant pas dans le budget de la mission pour 2016, des ressources provenant du fonds d'affectation spéciale pour l'appui du Département des affaires politiques ont financé le déploiement d'une équipe d'évaluation stratégique dans la région des Grands Lacs du 14 au 25 juin 2016.

72. Les ressources extrabudgétaires ont également été utilisées pour financer un projet lancé en avril 2016 en vue d'appuyer les négociations sur des mesures de sécurité provisoires ainsi que les travaux du Comité de désescalade et de coordination au Yémen. Le projet a pour objectifs d'appuyer les activités du Comité de désescalade et de coordination en mettant à sa disposition des experts et du personnel consacré à cette question (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), ainsi que de lui permettre de mener des consultations et de participer aux processus et aux réunions de haut niveau qui le concernent.

73. Pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, les ressources extrabudgétaires sont indispensables à l'exécution du mandat de la mission. Comme c'est le cas pour plusieurs autres missions politiques spéciales, le budget ordinaire couvre les traitements du personnel et les frais de voyage, principalement liés aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et du chef de bureau. Toutes les activités de programme, y compris les initiatives relatives à la lutte contre le terrorisme et à la gestion transfrontière des ressources en eau, dépendent exclusivement du financement apporté par les États Membres ou les organisations régionales. En outre, des réunions régulièrement organisées par le Centre, à savoir la réunion annuelle des vice-ministres des affaires étrangères et le séminaire annuel de dialogue stratégique, sont financées par le fonds d'affectation spéciale pour l'appui du Département des affaires politiques.

74. Les fonds extrabudgétaires ont contribué à la qualité des activités de sensibilisation menées par la MANUA, permettant d'organiser une formation à la médiation et à la négociation entre les parties en conflit. Les donateurs ont aidé à financer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-4) dans le Groupe de l'état de droit pour 2016; cet appui devrait être prorogé jusqu'en 2017 pour 10 mois, prenant fin en octobre.

75. La MANUI a également bénéficié de ressources extrabudgétaires aux fins de la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer sa capacité d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de promouvoir les femmes, la paix et la sécurité en Iraq. Elle a utilisé ces fonds pour des activités servant à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales locales : de surveiller et de recenser les cas de violence sexuelle en période de conflit, en particulier en l'absence de capacités spécialisées dans la mission pour remédier au grave problème

que constitue le recours généralisé à la violence sexuelle pendant les conflits; de mieux faire connaître la situation des femmes et des filles touchées par les conflits; d'améliorer les compétences en matière de négociation et de médiation des dirigeantes et des femmes parlementaires.

76. Grâce aux ressources extrabudgétaires, les 27 et 28 avril 2016, le BINUGBIS a organisé une conférence sur la stabilité à l'Assemblée nationale. La conférence a rassemblé quelque 200 participants, dont des parlementaires, des représentants de partis politiques, des organisations de la société civile et des universitaires, ainsi que des chefs religieux et traditionnels. Les conclusions et les recommandations issues de la conférence ont jeté les bases d'un futur dialogue entre les parties prenantes nationales en vue de résoudre l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays.

77. En février 2016, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé cinq nouveaux projets relatifs à la réconciliation nationale, au renforcement des capacités des forces de sécurité et à la protection des frontières.

78. Le Département des affaires politiques a continué de soutenir l'action internationale visant à rétablir l'ordre constitutionnel en République centrafricaine. Des fonds extrabudgétaires ont également permis d'assurer la participation du Département des affaires politiques et du BRENUAC à l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine effectué en mai 2016. Le Secrétaire général a ainsi pu tenir dûment compte dans son rapport spécial sur l'examen (S/2016/565) de la nature politique de la crise actuelle qui touche le pays et de la nécessité d'assurer un engagement continu de la région.

78. En février 2016, le fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des affaires politiques a servi à financer un projet de l'UNOWAS visant à promouvoir la participation politique des femmes et des jeunes en Afrique de l'Ouest en ciblant trois pays pilotes, à savoir le Burkina Faso, le Ghana et la Guinée. Également en février 2016, des ressources ont été allouées à un projet extrabudgétaire de la CMCN cherchant à renforcer la confiance parmi la population nigérienne touchée par la démarcation de la frontière entre le Nigéria et le Cameroun dans la presqu'île de Bakassi et dans les États de Cross River et d'Adamawa. En août 2016, des fonds extrabudgétaires versés au titre du guichet interventions d'urgence ont facilité l'organisation à Abuja d'une réunion interactive sur les questions économiques et les questions de sécurité touchant le Nigéria, à laquelle ont participé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, des fonctionnaires de l'UNOWAS, l'équipe de pays des Nations Unies, un consultant et des intervenants extérieurs. Le guichet interventions d'urgence a également fourni une assistance à court terme aux bons offices du Représentant spécial au Bénin pendant l'élection présidentielle, en permettant le déploiement temporaire d'un spécialiste des droits de l'homme et d'un spécialiste des questions politiques. En coopération avec l'Union du fleuve Mano, l'UNOWAS a élaboré un plan de travail commun d'activités visant à relancer la mise en œuvre de la stratégie de sécurité des frontières de la région, qui a été financé au moyen de fonds extrabudgétaires provenant de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques.

## **2. Organisation des services de sécurité armés d'entreprises privées et des services de protection rapprochée dans les missions politiques spéciales et ressources connexes**

79. S'agissant de la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à savoir que le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'examen et du regroupement des ressources liées à la protection rapprochée dans le budget des missions politiques spéciales pour 2017 (voir A/70/7/Add.10, par. 42), on s'efforce actuellement de fournir des lignes directrices consolidées sur les services de protection à toutes les missions.

80. À cet égard, un projet de procédure opérationnelle permanente interdépartementale sur le contrôle opérationnel et la gestion des services de protection dans les opérations sur le terrain a été élaboré et est actuellement examiné par les Secrétaires généraux adjoints à l'appui aux missions, aux opérations de maintien de la paix et aux affaires politiques. Une fois approuvée, la procédure opérationnelle permanente permettra de renforcer le rôle que jouent le conseiller pour les questions de sécurité, le conseiller en chef pour la sécurité, le chef du service de sécurité et le coordonnateur hors classe pour les questions de sécurité dans le contrôle et la gestion des services de protection dans les opérations hors Siège de l'ONU, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les missions d'appui sur le terrain. Elle précisera également le rôle et les responsabilités de chaque département et renforcera l'autorité et la responsabilité directe du conseiller pour les questions de sécurité s'agissant du recrutement du personnel, du déploiement et de la planification des opérations de protection, afin de garantir leur efficacité sur le terrain.

81. Concernant la demande formulée par l'Assemblée générale, à savoir que le Secrétaire général donne davantage de précisions sur les critères de recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées ainsi que sur les modalités administratives et financières afférentes à ces services (voir la résolution 70/248 A, sect. XX, par. 11 pour la dernière demande en date de l'Assemblée à ce sujet), il importe de noter qu'il existe plusieurs documents qui régissent ce recours. Les principaux sont : la politique concernant les services de sécurité armés d'entreprises privées, énoncée au chapitre IV de la section I du système du Manuel des politiques de sécurité; les directives connexes (Manuel opérationnel relatif à l'utilisation de services armés fournis par des sociétés de sécurité privées) et les annexes (annexe A, Cahier des charges, et annexe B, Modèle de contrat). Ils décrivent les piliers fondamentaux du cadre décisionnel et la procédure d'évaluation et comportent des normes opérationnelles et des dispositifs de contrôle clairs concernant le recours à des services armés fournis par des sociétés de sécurité privées.

82. Conformément à cette politique, lorsque le pays hôte ne veut ou ne peut assurer des services de sécurité armés afin de s'acquitter de son obligation de veiller à la sécurité et à la protection des membres du personnel, ces services doivent en principe être fournis par d'autres États Membres ou par l'entité responsable de la sécurité appropriée du système des Nations Unies. À titre exceptionnel, dans les cas où ces options ne sont pas disponibles, des sociétés privées peuvent être engagées pour fournir des services de sécurité armés, uniquement afin de protéger le personnel, les locaux et les biens de l'Organisation et de fournir une protection mobile à son personnel et à ses biens.

83. Le recours à des services de sécurité armés doit être fondé sur une évaluation spécifique des risques de sécurité menée conformément à la politique de gestion des risques de sécurité figurant au chapitre IV de la section A du Manuel des politiques de sécurité. L'évaluation doit être étayée par une analyse détaillée et des recommandations sur la nécessité de services de sécurité armés et sur l'entité la plus à même de fournir ces services. Le Manuel opérationnel comprend des conseils sur les critères de gestion des risques de sécurité à remplir avant que l'agent habilité et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité n'envisagent de recourir à des services de sécurité armés. Les critères sont les suivants : a) le degré d'importance des programmes dans le cadre de l'activité, qui doit justifier l'utilisation de services de sécurité armés; b) l'incidence négative que le recours à des services de sécurité armés d'entreprises privées pourrait avoir sur le système des Nations Unies et ses programmes; c) la présence importante de ces entreprises privées dans la zone d'opérations; d) l'acceptation par le pays hôte et la population locale de services de sécurité armés fournis par des entreprises privées; e) les éventuelles conséquences néfastes d'incidents locaux passés impliquant des entreprises privées et leurs services de sécurité armés; f) un examen portant sur la question de savoir si une entreprise de sécurité privée internationale ou locale est mieux placée pour fournir une protection armée au niveau nécessaire. Cette analyse doit être transmise au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité pour approbation, ainsi qu'aux chefs de secrétariat compétents, avant que l'on ne fasse appel à une société de sécurité privée. Le processus est répété à chaque renouvellement de contrat.

84. Les entreprises doivent être sélectionnées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et se soumettre aux vérifications et aux contrôles prescrits par le Manuel opérationnel. Dans les cas où les services de sécurité armés d'entreprises privées sont financés par les budgets de sécurité communs locaux, un poste budgétaire spécifique indiquant le montant de ces services doit être inclus dans le budget local du partage des coûts de sécurité. La gestion au quotidien du contrat incombe à l'organisation du système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui a fait appel à l'entreprise de sécurité privée, et cette organisation doit effectuer chaque jour une inspection sur place des services fournis par l'entreprise. Si une entreprise privée est engagée pour fournir des services de sécurité armés à une installation commune appartenant à l'Organisation ou à une opération conjointe de l'ONU, il est de la responsabilité du plus haut responsable de la sécurité appuyant directement l'agent habilité d'effectuer les inspections et l'examen.

85. Des exigences établies par la politique sur les services de sécurité armés d'entreprises privées s'appliquent à la sélection desdites entreprises. L'entreprise de sécurité privée qui souhaite fournir des services de sécurité armés à une organisation participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies doit confirmer par écrit à cette organisation qu'elle a vérifié les antécédents des membres de son personnel et que seuls ceux qui se conforment aux exigences seront amenés à fournir des services de sécurité armés à l'organisation en question. Ce processus de vérification prévoit de prendre toutes les mesures raisonnables pour vérifier qu'aucun membre du personnel n'a été condamné au niveau national pour des infractions pénales, y compris par un tribunal militaire, ou jugé coupable par une autorité nationale ou internationale d'avoir violé le droit pénal international ou le droit international humanitaire dans toute juridiction.

86. Concernant le recours à des services de sécurité privés non armés, un groupe de travail a été formé sous les auspices du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, en vue d'élaborer une politique, des directives et un modèle de cahier des charges, conformément à la politique et aux directives existantes en matière de services de sécurité privés armés. La politique a été approuvée par le Réseau en février 2016 et sera promulguée au cours de l'année, tout comme les directives et les annexes. Le groupe de travail collabore avec le secrétariat du Forum du Document de Montreux, afin de veiller à ce que les principes et engagements énoncés dans le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées soient systématiquement intégrés dans l'ensemble de la politique.

### **3. Formation et gestion des connaissances à l'appui des missions politiques spéciales**

87. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé un complément d'information sur l'évaluation des besoins de formation menée par le Département des affaires politiques (voir A/70/7/Add.10, par. 55). L'évaluation a été réalisée au début de l'année 2016 au moyen d'enquêtes adressées à tous les fonctionnaires du siège du Département des affaires politiques et des missions politiques spéciales à tous les niveaux dans les composantes techniques des missions. Parmi les personnes sondées dans les missions politiques spéciales, 35 % ont dit avoir participé au programme de formation préalable au déploiement à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), et 58 % ont assisté à un cours d'introduction au début de leur déploiement. Le Département des affaires politiques continuera de travailler avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions afin que davantage de membres du personnel des missions politiques spéciales bénéficient de la formation à Brindisi. Le programme de la formation préalable au déploiement a été mis à jour en 2014 et en 2015. Le Département des affaires politiques a participé à la mise à jour afin que ses travaux et ceux des missions politiques spéciales soient pris en compte dans la formation.

88. Les quatre domaines clefs actuels du Département en matière de formation technique, à savoir l'analyse politique et la prévention des conflits, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'appui à la médiation et l'assistance électorale, font tous partie des sujets techniques les plus souvent mentionnés par le personnel ayant besoin de formation. D'autres domaines mentionnés fréquemment sont notamment la communication par les médias et la communication stratégique, la gouvernance et le renforcement des institutions, la planification et les droits de l'homme. Des stages de rédaction et de planification sont en cours d'élaboration et un nouveau cours sur les responsabilités de l'ONU en matière de droits de l'homme est maintenant obligatoire pour tout le personnel dans l'ensemble du système. Si la formation en ligne ne cesse de prendre de l'ampleur, en pratique l'accès à cette formation reste un problème dans de nombreuses missions politiques spéciales, en partie à cause de la lenteur et du manque de fiabilité de la connexion Internet. La plupart des missions ont indiqué que leur budget formation était insuffisant pour répondre aux besoins de leur personnel. Si les missions politiques spéciales sur le terrain reçoivent une allocation de formation du Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat, ce n'est pas le cas des bureaux des Envoyés spéciaux. Les discussions avec le Bureau de la gestion des ressources humaines sur cette question sont en cours. Le Département des affaires politiques a également travaillé à organiser davantage de stages de formation dans des lieux d'affectation hors Siège afin de réduire les frais de voyage du personnel.

89. Des missions menées par le Département des affaires politiques au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et à l'UNOWA, respectivement en juin et en novembre 2015, visaient à améliorer la gestion des connaissances en interne et avec les partenaires. Plus précisément, elles comprenaient un recensement des meilleures pratiques, des difficultés et des besoins en matière de gestion des connaissances qui a servi de base à l'élaboration de plans visant à améliorer la gestion des connaissances pour chaque entité. Le Département continue d'appuyer la mise en œuvre des plans.

90. Afin de doter le personnel sur le terrain des missions politiques spéciales des compétences nécessaires pour appuyer la gestion de l'information et des dossiers, qui sont essentiels à la gestion des connaissances, un atelier sur la gestion des dossiers, facilité par le Département de la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, s'est tenu en juin 2016 au Centre de services régional d'Entebbe. Par ailleurs, afin d'améliorer le partage de l'information entre missions et la collaboration intrarégionale au Moyen-Orient, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont lancé la mise au point d'une plateforme régionale en ligne de partage de l'information entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix de la région, ainsi qu'avec le Siège.

#### **4. Bureau d'appui commun de Koweït**

91. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a noté que le Secrétaire général comptait créer un bureau d'appui au Koweït pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et l'a prié d'étudier les possibilités de partage des coûts entre cette mission et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Compte tenu des avantages qu'il présente, le Bureau d'appui commun de Koweït s'est agrandi et apporte désormais également un appui au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

92. Le Bureau d'appui commun de Koweït demeure un élément essentiel du dispositif d'appui mis en place par le Département de l'appui aux missions pour le Moyen Orient et l'Asie. En attendant l'examen et la mise en place du dispositif de prestation de services centralisé dans sa configuration finale, et la prise en compte par celui-ci des besoins du Secrétariat en matière de reprise après sinistre et de continuité des opérations, le Bureau d'appui constitue une base d'appui pour les missions clientes, auxquelles il fournit des services répondant à leurs besoins, et une plateforme de services partagés qui sera mieux à même de fusionner avec d'autres prestataires de service le moment venu.

93. Actuellement, chaque mission de l'ONU gère ses propres services de paie pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel en tenue, qui ne relève pas d'un centre de services ou d'un autre accord de services. Les états de paie couvrent les prestations salariales et autres prestations versées à intervalles réguliers ou en même temps que le salaire mensuel, notamment l'indemnité de subsistance (missions) versée au personnel en tenue. La gestion des fonctions correspondantes est actuellement effectuée au moyen d'un logiciel ancien, même si le paiement se fait par l'intermédiaire d'Umoja.

94. Avec l'application d'Umoja-Extension 1 au personnel recruté sur le plan national et au personnel en tenue, et compte tenu des procédures rigoureuses et de l'interdépendance des fonctions qui seront introduites avec la mise en service d'Umoja, il sera difficile à chaque mission et à chaque bureau des Nations Unies de continuer de traiter les états de paie. Le Secrétariat propose donc que les fonctions liées aux états de paie soient regroupées dans un petit nombre de centres de service afin de faciliter la mise en service d'Umoja-Extension 1 dans les missions en novembre 2016 (connue sous le nom de groupe 5).

95. Le Département de l'appui aux missions, travaillant en collaboration avec le Département de la gestion, est conscient du fait que, pour tirer profit des économies d'échelle et de la standardisation, il faut s'appuyer sur le moins de centres de services possible. Par ailleurs, on a constaté que la proximité géographique n'est pas un facteur aussi important qu'on le pensait précédemment.

96. L'utilisation de deux centres de traitement des états de paie analogues réduirait légèrement les économies d'échelle par rapport à l'utilisation d'un centre unique, mais constituerait une redondance utile en ce qu'elle permettrait d'assurer la continuité des opérations en cas de panne de l'un ou de l'autre centre. L'existence de deux entités semblables sur les plans de la structure, de la gestion et du dispositif de gouvernance, ainsi que des méthodes de travail, réduirait en outre les difficultés liées à la mise en place d'un dispositif de prestation de services standardisé dans plusieurs entités.

97. Du point de vue des missions, compte tenu de l'instabilité et de l'incertitude qui caractérisent les opérations sur le terrain, notamment de l'existence de besoins opérationnels imprévus, de l'éloignement géographique et des mouvements de personnel fréquents, les fonctions relatives au paiement des salaires et à la gestion du personnel doivent s'appuyer sur un ou des prestataires de service qui comprennent bien les réalités du terrain. Dans ce contexte, la gestion du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue constitue un problème singulier pour le Secrétariat du fait de la diversité des situations.

98. Il est important que le transfert des services de paie s'effectue de façon progressive, en tenant compte de facteurs tels que l'état de préparation de l'organisation et des données, la proximité géographique et les cycles budgétaires des missions. Du fait des impératifs opérationnels des missions, il est indispensable d'assurer la continuité et l'efficacité de la transition lors de l'intégration de ces services dans le dispositif de prestation de services centralisé du Secrétariat.

99. Compte tenu des contraintes liées à Umoja, le Département de l'appui aux missions a décidé de confier le traitement des états de paie à deux centres, mettant à profit la présence de prestataires de services qui relèvent de son autorité à Entebbe et à Koweït, afin de tenir compte des impératifs opérationnels en vue de la mise en service du groupe 5. En ce qui concerne les prestations considérées comme devant être payées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, le Centre de services régional d'Entebbe sera responsable du traitement et du paiement des salaires au personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue pour les missions basées en Afrique (à l'exception de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, dont le mandat s'achève en juin 2017), tandis que le Bureau d'appui commun au Koweït sera responsable du traitement et du versement des salaires au personnel équivalent de toutes les autres missions (à l'exception de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies en Colombie).

100. La centralisation des services nécessitera une redistribution des postes de fonctionnaire des finances dans plusieurs missions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin d'appuyer le travail du Bureau d'appui commun à Koweït et du Centre de services régional d'Entebbe, compte tenu de l'augmentation sensible de la charge de travail de ces deux entités. Les fonctionnaires des finances actuellement responsables du traitement de la paie possèdent les compétences dont les centres de services auront besoin. Les missions qui recevront l'appui du Bureau et du Centre bénéficieront à leur tour de meilleures normes de gestion de leurs opérations sur le terrain grâce à des procédures rationalisées.

101. Pour s'acquitter de leur nouvelle charge de travail, le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau commun d'appui de Koweït auront besoin de personnel supplémentaire. Des postes de temporaires de missions de maintien de la paix ainsi que des postes inscrits au budget ordinaires seront donc réaffectés à ces deux entités. Du fait de la composition des effectifs des missions politiques spéciales, aucun poste de fonctionnaire des finances ne devrait être transféré de ces missions. Il convient de noter que du personnel des services de paie de la MANUA et de la MANUI est déjà présent au Bureau d'appui commun de Koweït. Outre ces réaffectations, les postes faisant double emploi du fait du regroupement des services de paie devraient être supprimés dans plusieurs missions de maintien de la paix compte tenu des économies d'échelle liées au centre de services. On assistera donc à des suppressions de postes dans les missions clientes.

102. Le Bureau d'appui commun de Koweït mettra en place une nouvelle section chargée du traitement des états de paie pour toutes les missions désignées missions clientes. Les dépenses afférentes au personnel de cette section seront prises en charge par les missions concernées, au titre de la contribution des missions à la centralisation des services de paie. Dans le cadre du Bureau d'appui, la section offrira une plateforme stable pour le fonctionnement du groupe 5 d'Umoja, établira un mécanisme d'appui et de communication et travaillera en étroite collaboration avec le Centre de services régional d'Entebbe en vue d'harmoniser les procédures de traitement. Le personnel transféré au Bureau commun d'appui de Koweït aux fins de la gestion des services de paie proviendra de plusieurs des nouvelles missions clientes.

## **5. Recrutement au niveau national**

103. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 66/264, consistant à recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, le Département de l'appui aux missions conseille aux missions de recenser les fonctions exercées par les administrateurs, les agents du Service mobile et les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, ce qui offrira l'occasion de contribuer au renforcement des capacités nationales et de proposer la transformation de certains postes en postes soumis à recrutement local, en fonction des besoins des missions et de leur mandat. En outre, durant le processus de planification, l'on s'emploie à ce que le personnel recruté sur le plan national soit intégré dans toute la mesure possible aux effectifs prévus pour les missions.

104. La MANUI propose le reclassement, en 2017, d'un poste d'assistant chargé des voyages (agent du Service mobile) en poste d'assistant chargé des voyages (agent local) au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission à Bagdad.

## 6. Méthode de calcul des coûts salariaux standard des missions politiques spéciales

105. Comme suite à la recommandation du Comité consultatif (voir A/69/628, par. 20), les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international prévues dans le budget de 2017 de chaque mission politique spéciale ont été calculées de la manière suivante.

106. Les coûts salariaux standard de 2017 applicables au personnel recruté sur le plan international (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, agents du Service mobile et agents des services généraux) de chaque mission politique spéciale ont été déterminés en prenant en compte les facteurs suivants :

- a) Les barèmes des traitements en vigueur (1<sup>er</sup> janvier 2016) (ST/IC/2016/5);
- b) L'échelon moyen de chaque classe sur la base de l'échelon effectif des titulaires au 30 juin 2016;
- c) Le coefficient entre le nombre de fonctionnaires sans personnes à charge et le nombre de fonctionnaires avec des personnes à charge basé sur le nombre effectif de titulaires au 30 juin 2016;
- d) Le coefficient d'ajustement de juillet 2016.

107. Par sa résolution 70/244, l'Assemblée générale a approuvé une structure pour le barème unifié des traitements de base minima, comme l'avait recommandé la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2015 (A/70/30). Un ajustement a été apporté aux barèmes des traitements calculés comme indiqué au paragraphe 106 ci-dessus, en tenant compte des incidences sur le budget-programme de l'application du barème des traitements unifié en ce qui concerne les missions politiques spéciales.

108. Pour déterminer les dépenses communes de personnel au taux standard, on a calculé le pourcentage des dépenses communes de personnel effectives par rapport aux traitements nets (y compris l'indemnité de poste) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2016. Un ajustement a été apporté à la part des dépenses communes de personnel calculée à partir des dépenses effectives pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2016, en se fondant sur les incidences sur le budget-programme de l'application du barème des traitements unifié pour les missions politiques spéciales.

109. Conformément à la pratique de longue date, il n'a pas été établi de coûts salariaux standard pour le personnel recruté sur le plan national des missions politiques spéciales en 2017. Les prévisions de dépenses afférentes à ce personnel dans un lieu d'affectation donné sont établies en fonction des traitements effectifs des différentes classes et échelons et du niveau des dépenses communes de personnel enregistré par le passé.

## 7. Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique

110. Le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique au sein des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2017 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de

personnel pour cet exercice, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé. Pour l'ensemble des missions politiques spéciales, on trouvera au tableau 1 les ratios de dotation en véhicules, et, au tableau 2, les ratios de dotation en matériel informatique.

Tableau 1  
Dotations en véhicules proposées pour 2017

	Effectif proposé pour 2017 <sup>a</sup>	Effectif ajusté en fonction des taux de vacance de postes <sup>a</sup>	Dotations standard <sup>b, c</sup>	Dotations proposées au budget pour 2017 <sup>b, c</sup>	Écart (pourcentage)
<b>Groupe I</b>					
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7	7	4	4	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	76	46	18	23	28
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	20	17	9	9	–
<b>Total partiel (groupe I)</b>	<b>103</b>	<b>70</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>16</b>
<b>Groupe III</b>					
UNOWAS	43	36	12	12	–
BINUGBIS	125	114	45	50	11
MANUSOM	284	183	66	45	(32)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	12	11	5	5	–
CMCN	16	16	10	10	–
UNSCOL	24	24	18	18	–
UNOCA	33	27	8	8	–
MANUL	255	178	78	103	32
<b>Total partiel (groupe III)</b>	<b>792</b>	<b>589</b>	<b>242</b>	<b>251</b>	<b>4</b>
MANUA	625	562	200	200	–
MANUI	465	400	142	226	59
<b>Total</b>	<b>1 985</b>	<b>1 621</b>	<b>615</b>	<b>713</b>	<b>16</b>

<sup>a</sup> Administrateurs recrutés sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies, et militaires et personnel de police (observateurs militaires, police militaire et personnel de police civile).

<sup>b</sup> Berlines à quatre roues motrices standard ou de luxe (véhicules de transport de troupes et véhicules utilitaires, autocars et voitures non compris).

<sup>c</sup> Sur la base du matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard.

111. La dotation en véhicules proposée pour plusieurs missions politiques spéciales est très éloignée de la dotation standard, tant en pourcentage de cette dernière qu'en valeur nominale. La dotation en véhicules proposée pour les quatre missions politiques spéciales que sont le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le BINUGBIS, la MANUL et la MANUI est supérieure à la dotation

standard en raison des conditions de sécurité sur le terrain. La dotation proposée pour l'ensemble des missions politiques spéciales est de 16 % supérieure à la dotation standard en raison des conditions générales dans lesquelles ces missions opèrent. La dotation en véhicules du BINUGBIS dépasse le ratio standard en raison des besoins des bureaux régionaux, dont chacun nécessite deux véhicules pour la sécurité et les besoins opérationnels. En raison de sa présence croissante en Libye et de la situation en matière de sécurité sur le terrain, la MANUL utilise des véhicules blindés pour ses activités opérationnelles en Libye et à Tunis. Quant au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à la MANUI et à la MANUA, il est fait usage de véhicules blindés en raison des conditions de sécurité sur le terrain.

Tableau 2  
Dotations en ordinateurs proposées pour 2017

	Effectif proposé pour 2017 <sup>a</sup>	Effectif ajusté en fonction des taux de vacance de postes <sup>a</sup>	Ordinateurs <sup>b</sup>			Écart (pourcentage)
			Dotation standard <sup>c</sup>	Dotation standard et pièces de rechange	Dotation proposée au budget pour 2017	
<b>Groupe I</b>						
Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	5	5	5	5	5	–
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	21	20	20	34	31	(9)
Conseiller spécial pour la prévention du génocide	10	10	10	10	10	–
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2	2	2	2	2	–
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004)	3	3	3	3	3	–
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7	7	7	7	5	(29)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	132	87	132	145	111	(23)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	9	7	9	11	9	(18)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	27	24	26	45	45	–
<b>Total partiel (groupe I)</b>	<b>216</b>	<b>165</b>	<b>214</b>	<b>262</b>	<b>221</b>	<b>(16)</b>
<b>Groupe II</b>						
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	15	15	12	12	12	–
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1	1	1	1	1	–

	<i>Effectif proposé pour 2017<sup>a</sup></i>	<i>Effectif ajusté en fonction des taux de vacance de postes<sup>a</sup></i>	<i>Ordinateurs<sup>b</sup></i>			<i>Écart (pourcentage)</i>
			<i>Dotation standard<sup>c</sup></i>	<i>Dotation standard et pièces de rechange</i>	<i>Dotation proposée au budget pour 2017</i>	
Groupe d'experts sur le Soudan	1	1	1	1	1	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	12	12	12	12	12	–
Groupe d'experts sur la Libye	2	2	2	2	2	–
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	2	2	2	2	2	–
Groupe d'experts sur le Yémen	8	8	2	2	2	–
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	3	3	3	3	3	–
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions	32	32	32	32	32	–
Mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	11	11	11	11	11	–
Mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité	14	14	14	15	15	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	44	44	44	44	44	–
<b>Total partiel (groupe II)</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	<b>136</b>	<b>137</b>	<b>137</b>	<b>–</b>
<b>Groupe III</b>						
UNOWAS	65	55	65	65	78	20
BINUGBIS	166	154	155	161	171	6
MANUSOM	336	231	282	311	405	30
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	30	29	29	35	35	–
CMCN	18	17	18	24	28	17
UNSCOL	82	82	73	73	73	–
UNOCA	41	34	1	54	54	–
MANUL	330	229	330	343	372	8
<b>Total partiel (groupe III)</b>	<b>1068</b>	<b>831</b>	<b>953</b>	<b>1066</b>	<b>1216</b>	<b>14</b>
MANUA	1 578	1 476	1 481	1 674	1 674	–
MANUI	858	746	746	811	912	12
<b>Total</b>	<b>3 865</b>	<b>3 363</b>	<b>3 530</b>	<b>3 950</b>	<b>4 160</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Personnel recruté sur les plans international et national, Volontaires des Nations Unies, Police des Nations Unies, observateurs militaires des Nations Unies, experts basés au lieu d'affectation, personnel et officiers d'état-major fournis par des gouvernements.

<sup>b</sup> Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables et mini-ordinateurs portables.

<sup>c</sup> Sur la base du matériel standard visé dans le Manuel des coûts et coefficients standard.

112. La dotation en ordinateurs proposée pour l'ensemble des missions politiques spéciales est de 5 % supérieure à la dotation standard, ce qui tient principalement au fait que certaines missions comme la MANUSOM, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la CMCN, et la MANUI ont une dotation supérieure à la dotation standard car elles ont besoin d'ordinateurs pour leurs installations de formation, leurs cybercafés, leurs services de maintenance informatique, leurs activités sur le terrain et le suivi des véhicules. La dotation des missions politiques spéciales du groupe I est inférieure à la dotation standard car il n'est pas prévu d'allouer du matériel informatique au personnel de sécurité et aux chauffeurs. Les missions du groupe II comprennent la fourniture d'équipement aux experts basés au lieu d'affectation, notamment ceux du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive.

## 8. Opérations aériennes

113. Au paragraphe 33 de son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/69/628), approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que la présentation des informations sur les opérations aériennes soit améliorée et inclue notamment les heures de vol et les dépenses en vertu des contrats antérieurs ou en cours. On trouvera donc à l'annexe IV au présent rapport des informations, ventilées par mission, sur le montant des crédits ouverts et des dépenses engagées en 2015, le budget approuvé de 2016 et le projet de budget pour 2017 concernant les opérations aériennes ainsi que le nombre effectif d'heures de vols en 2015 et le nombre d'heures de vol prévu au budget pour 2016 et 2017. En 2016, le montant total des crédits approuvés au titre des opérations aériennes s'élève à 44,7 millions de dollars pour couvrir les quelque 8 000 heures de vol (5 000 heures pour les avions et 3 000 heures pour les hélicoptères) prévues dans neuf missions politiques spéciales. Pour 2017, un montant de 42,9 millions de dollars est demandé, soit 1,8 million (4 %) de moins par rapport à 2016, et ce pour couvrir les 6 400 heures de vol prévues dans neuf missions politiques spéciales. Les crédits demandés pour 2017 au titre des opérations aériennes de la MANUI, de la MANUA et de la MANUSOM représentent 73 % du montant total.

114. La MANUA propose une reconfiguration de sa flotte aérienne, y compris le remplacement d'un aéronef, ce qui entraînerait une baisse des dépenses contractuelles afférentes au fonctionnement du parc. Après un examen approfondi de l'utilisation des moyens aériens et des heures de vol de la MANUA, il est proposé de réduire le nombre d'heures de vol pour les hélicoptères, mais d'accroître celui des avions.

115. En ce qui concerne le partage des coûts, en Afrique de l'Ouest, l'UNOWAS, le BINUGBIS et la CMCN continuent de maintenir le même arrangement, leurs parts respectives dans les coûts à partager demeurant inchangées (75 %, 20 % et 5 %). En Somalie, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la MANUSOM ont revu les arrangements de partage des coûts, leurs parts respectives devant passer de 52 % et 48 % en 2016 (juillet-décembre) à 70 % et 30 % en 2017 (janvier-décembre) compte tenu de leur utilisation respective des services aériens.

## 9. Services de sécurité

116. S'agissant de la demande formulée par l'Assemblée générale, à savoir que le Secrétaire général donne davantage de précisions sur les critères de recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées ainsi que sur les modalités administratives et financières afférentes à ces services (voir la résolution 70/248 A, sect. XX, par. 11 pour la dernière demande en date de l'Assemblée à ce sujet), voir les informations fournies aux paragraphes 79 à 86 ci-dessus.

117. Dans sa résolution 69/274 B, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 44 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/628/Add.2) et prié le Secrétaire général de lui communiquer à l'avenir des informations sur le recours à des sociétés de sécurité privées dans tous les budgets des missions politiques spéciales. On trouvera donc à l'annexe VI des informations sur les ressources prévues au titre des services de sécurité dans le projet de budget de 2017.

## 10. Questions diverses

### **Application du principe consistant à acheter les billets 16 jours à l'avance**

118. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que des renseignements chiffrés sur l'application par les missions politiques spéciales du principe consistant à acheter les billets 16 jours à l'avance figurent dans les projets de budget pour 2017 (voir A/70/7/Add.10, par. 37). On trouvera ces renseignements à l'annexe VII.

### **Jurys d'experts chargés du recrutement**

119. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que des renseignements sur les jurys d'experts chargés du recrutement figurent dans les projets de budget pour 2017 (voir *ibid.*, par. 38). Les groupes d'experts créés par la circulaire ST/AI/2010/3 d'avril 2010 doivent se rassembler en 2017 afin d'évaluer et de recommander les candidats qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques en postulant à des postes à pourvoir dans les missions sur le terrain, afin de réduire la charge administrative pesant sur les responsables des postes à pourvoir et d'améliorer la qualité et l'intégrité du processus de recrutement en centralisant les évaluations. À cet effet, le Département de l'appui aux missions prévoit le financement des processus de recrutement et de constitution de fichiers à la fois par les missions de maintien de la paix et par les missions politiques spéciales. Le financement servira à couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance pour les membres des jurys d'experts et les responsables de groupe professionnel. Chaque mission inclura dans son projet de budget sa participation au financement, qui sera proportionnelle à son budget approuvé.

### **Locaux mis à disposition par les pays d'accueil**

120. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que des renseignements sur les locaux mis à disposition par les pays d'accueil figurent dans les projets de budget pour 2017 (voir *ibid.*, par. 65). On trouvera ces renseignements à l'annexe VIII.

## II. Analyse de l'exécution du budget et des ressources nécessaires au titre des missions politiques spéciales

### A. Exécution du budget pour 2016

121. Le montant total des crédits ouverts pour 2016 au titre des 31 missions politiques spéciales décrites dans le présent rapport s'élève à 554,8 millions de dollars (ou 561,4 millions si l'on tient compte des quatre missions terminées). Le montant estimatif des dépenses se chiffre à 556,6 millions de dollars (ou 561,6 millions avec les quatre missions terminées). Le dépassement prévu est principalement dû aux ressources additionnelles demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, au titre de l'application des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil de sécurité, et pour la MANUL, au titre de l'application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, pour lesquels le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé des fonds supplémentaires par une autorisation d'engagement de dépenses, comme indiqué au paragraphe 45 ci-dessus. On trouvera, aux tableaux 3 et 4, un récapitulatif des écarts importants entre les crédits ouverts et les dépenses prévues pour 2016.

Tableau 3

#### Récapitulatif de l'utilisation des ressources financières pour 2016 (montants estimatifs)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016			
	Crédits ouverts <sup>a</sup>	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Groupe I	26 925,9	29 619,0	(2 693,1)	(10,0)
Groupe II	33 657,1	32 430,1	1 227,0	3,6
Groupe III	191 471,3	192 835,6	(1 364,3)	(0,7)
MANUA	183 244,3	183 244,3	–	–
MANUI	119 543,8	118 422,9	1 120,9	0,9
<b>Total partiel (net)</b>	<b>554 842,4</b>	<b>556 551,9</b>	<b>(1 709,5)</b>	<b>(0,3)</b>
Missions spéciales terminées <sup>b</sup>	6 538,7	5 015,7	1 523,0	23,3
<b>Total (net)<sup>c</sup></b>	<b>561 381,1</b>	<b>561 567,6</b>	<b>(186,5)</b>	<b>(0,0)</b>

<sup>a</sup> Les crédits ouverts pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, et la MANUL ne tiennent pas compte des autorisations d'engagement, au titre desquelles des crédits sont demandés dans le cadre du présent rapport.

<sup>b</sup> Les missions ci-après seront achevées en 2017 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>c</sup> Le tableau ci-dessus ne comporte pas d'informations sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, dont les rapports n'ont pas encore été présentés.

Tableau 4  
**Récapitulatif des écarts importants entre les crédits ouverts pour l'exercice 2016 et les dépenses prévues au titre des missions qui poursuivront leurs activités en 2017**

Mission	2016				Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart (montant) (3) = (1) - (2)	Écart (pourcentage) (4) = (3)/(1)	
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 127,2	1 115,0	12,2	1,1	Diminution du nombre de voyages officiels dans la région, en partie compensée par l'augmentation des dépenses afférentes au personnel en poste
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 564,6	2 701,1	(136,5)	(5,3)	Taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international; augmentation des crédits demandés au titre des voyages
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 183,7	2 174,0	9,7	0,4	Vacance d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) pendant un mois
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	549,5	537,9	11,6	2,1	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	624,9	419,9	205,0	32,8	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu; diminution des ressources affectées aux voyages suite à la démission de l'Envoyé spécial en mai 2016
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 937,7	1 937,7	–	–	
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 124,3	14 900,5	(2 776,2)	(22,9)	Élargissement du mandat du Bureau en vertu des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016), se traduisant par une augmentation des crédits demandés au titre du personnel recruté sur les plans international et national, des consultants et des voyages. Le 7 juin 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé une autorisation d'engagement de dépenses.

		2016				Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)	
Mission		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	
8.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 412,7	1 450,2	(37,5)	(2,7)	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan national plus élevées que prévu; augmentation des crédits demandés au titre des communications, de l'informatique et des transports, en raison de la séparation en 2016 de la direction du BNUUA et du Bureau de l'Envoyé spécial
9.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 401,3	4 382,7	18,6	0,4	Taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international; dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu, en partie compensées par la hausse des crédits demandés au titre des voyages
<b>Total partiel (groupe I)</b>		<b>26 925,9</b>	<b>29 619,0</b>	<b>(2 693,1)</b>	<b>(10,0)</b>	
10.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 265,7	2 230,6	35,1	1,5	Vacance d'un poste d'assistant de recherche [G(AC)] pendant quatre mois
11.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 270,2	1 238,0	32,2	2,5	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu
12.	Groupe d'experts sur le Soudan	1 080,1	866,5	213,6	19,8	Vacance de chacun des cinq postes d'expert pendant trois mois-personnes après le renouvellement du mandat en 2016
13.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 599,7	2 514,5	85,2	3,3	Baisse du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe
14.	Groupe d'experts sur la Libye	1 359,9	1 271,5	88,4	6,5	Baisse du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe
15.	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 147,0	25,0	2,1	Vacance des postes d'expert pendant trois mois-personnes après le renouvellement du mandat en 2016

		2016				Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)	
Mission		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	
16.	Groupe d'experts sur le Yémen	3 017,3	2 971,4	45,9	1,5	Vacance d'un poste d'agent de protection rapprochée à Sanaa (SM) pendant sept mois; vacance des postes d'expert pendant trois mois-personnes après le renouvellement du mandat en 2016
17.	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 428,4	1 198,3	230,1	16,1	Vacance d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) pendant six mois; modifications des destinations de voyage des experts, le Groupe ayant mené ses enquêtes essentiellement dans la région; et baisse des honoraires moyens des experts liée à la modification de la composition du Groupe
18.	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	6 305,8	5 920,0	385,8	6,1	Taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international; retard d'un total de cinq mois-personnes dans le recrutement des experts; économies en partie compensées par les dépenses relatives aux installations de sécurité, à la suite de l'évaluation des risques de sécurité effectuée par le Département de la sûreté et de la sécurité
19.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 291,2	1 035,2	256,0	19,8	Taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international
20.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 143,1	3 128,1	15,0	0,5	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu
21.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 723,7	8 909,0	(185,3)	(2,1)	Taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international
<b>Total partiel (groupe II)</b>		<b>33 657,1</b>	<b>32 430,1</b>	<b>1 227,0</b>	<b>3,6</b>	

Mission	2016				Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	
22. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	13 330,2	13 055,3	274,9	2,1	Taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national; observateurs militaires; rationalisation des services de consultant et des prévisions de dépenses au titre des voyages après la fusion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel
23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	19 919,9	18 217,3	1 702,6	8,5	Dépenses afférentes au personnel en poste recruté sur le plan international moins élevées que prévu; retard dans le recrutement de 3 membres du personnel fourni par les gouvernements; baisse des prévisions de dépenses au titre du transport terrestre en raison de la réalisation en interne des travaux d'entretien et de réparation
24. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	93 486,6	92 711,0	775,6	0,8	Réduction des dépenses liées aux communications et au fret; réduction des prévisions de dépenses au titre du transport aérien et du matériel médical, en partie compensée par une augmentation des coûts des services de location et d'entretien; acquisition de progiciels et de licences en vue de l'installation d'équipements de sécurité physique conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et entretien et réparation du matériel
25. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7	2 913,0	109,7	3,6	Taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensé par l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, sur la base des barèmes des traitements applicables; taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national
26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 958,2	4 750,9	207,3	4,2	Diminution du nombre de missions d'évaluation sur le terrain et plus grand recours aux études en interne à la suite des menaces posées à la sécurité par Boko Haram

		2016				
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)	
Mission		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
27.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 466,7	8 421,3	45,4	0,5	Dépenses effectives afférentes au personnel en poste recruté sur le plan national moins élevées que prévu; diminution des dépenses au titre de la connexion au réseau, en partie compensée par une augmentation des déplacements régionaux du Coordonnateur spécial; détachement de personnel à titre temporaire du Département des affaires politiques auprès de l'unité politique de l'UNSCOL, pour faire face au surcroît de travail occasionné par les missions essentielles à mener à bien
28.	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 105,5	7 016,8	88,7	1,2	Dépenses effectives afférentes au personnel en poste recruté sur les plans international et national moins élevées que prévu; taux de vacance de postes supérieur aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan national, en partie compensé par une augmentation des ressources affectées aux transports aériens et aux voyages, à la suite du renforcement de la mission de bons offices et de médiation du Représentant spécial et du BRENUAC
29.	Mission d'appui des Nations Unies en Libye	41 181,5	45 750,0	(4 568,5)	(11,1)	Rétablissement d'une présence permanente en Libye, par un retour échelonné, en application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, se traduisant par une augmentation des dépenses au titre du personnel militaire et civil, ainsi que des ressources opérationnelles. Le 6 juin 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé une autorisation d'engagement de dépenses.
<b>Total partiel (groupe III)</b>		<b>191 471,3</b>	<b>192 835,6</b>	<b>(1 364,3)</b>	<b>(0,7)</b>	
30.	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	183 244,3	183 244,3	–	–	

		2016				
		Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (montant)	Écart (pourcentage)	
Mission		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)	Principaux facteurs à l'origine de ces écarts
31.	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	119 543,8	118 422,9	1 120,9	0,9	Diminution des coûts des services d'entretien, en partie compensée par une diminution du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan national et l'augmentation des ressources affectées au transport aérien
<b>Total partiel MANUA et MANUI</b>		<b>302 788,1</b>	<b>301 667,2</b>	<b>1 120,9</b>	<b>0,4</b>	
<b>Total</b>		<b>544 842,4</b>	<b>561 551,9</b>	<b>(1 709,5)</b>	<b>(0,3)</b>	

*Abréviations* : SM : Service mobile; G(AC) : Agent des services généraux (Autres classes).

## B. Ressources demandées pour 2017

122. Le montant estimatif total des ressources nécessaires en 2017 pour les 31 missions visées dans le présent rapport et ses additifs s'établit à 577,0 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel. Les tableaux 8, 9 et 10 présentent, respectivement, les montants estimatifs des dépenses, les ressources nécessaires par grande rubrique de dépenses et les effectifs nécessaires, par mission ou groupe de missions.

Tableau 5

### Récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2017 (par groupe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses pour 2017 <sup>a</sup>	Prévisions de dépenses pour 2016 <sup>b</sup>	Écart (montant)	Écart (pourcentage)
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(2)
Groupe I	34 385,9	26 925,9	7 460,0	27,7
Groupe II	34 881,6	33 657,1	1 224,5	3,6
Groupe III	220 100,2	191 471,3	28 628,9	15,0
MANUA	170 166,9	183 244,3	(13 077,4)	(7,1)
MANUI	117 432,0	119 543,8	(2 111,8)	(1,8)
<b>Total (net)<sup>c</sup></b>	<b>576 966,6</b>	<b>554 842,4</b>	<b>22 124,2</b>	<b>40</b>

<sup>a</sup> Le tableau ci-dessus ne comporte d'informations ni sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, ni sur le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, ni sur la Mission des Nations Unies en Colombie, dont les rapports n'ont pas encore été présentés.

<sup>b</sup> Ne tient pas compte des missions ci-après, qui seront achevées en 2007 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>c</sup> Ne tient pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe.

123. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des 9 missions politiques spéciales relevant du groupe I est globalement en progression de 7,5 millions de dollars (soit 27,7 %) par rapport au budget approuvé de 2016; cette hausse bénéficie essentiellement au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (7,4 millions de dollars) et au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre (0,2 million de dollars) et est en partie compensée par une diminution (de l'ordre de 0,1 million de dollars) des montants inscrits au budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004).

124. De même, le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des 12 missions politiques spéciales relevant du groupe II est globalement en progression de 1,2 million de dollars (3,6 %) par rapport au budget approuvé de 2016; avec des augmentations importantes pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (0,8 million de dollars), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (0,8 million de dollars) et l'Équipe d'appui

analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et le Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) (0,4 million de dollars), qui sont compensées par des diminutions principalement pour le Groupe d'experts sur le Yémen (0,3 million de dollars), l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive (0,3 million de dollars), et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (0,1 million de dollars).

125. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des 8 missions politiques spéciales relevant du groupe III est en progression de 28,6 millions de dollars (15,0 %) par rapport au budget approuvé de 2016; cette augmentation bénéficie en grande partie à la MANUL (29,1 millions de dollars) et à la MANUSOM (2,6 millions de dollars) et est compensée par la diminution des montants à prévoir pour le BINUGBIS (1,9 million de dollars), le CMCN (0,6 million de dollars) et le BRENUAC (0,4 million de dollars).

126. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la MANUA et de la MANUI est inférieur au budget approuvé pour 2016 de 13,1 et 2,1 millions de dollars respectivement. On trouvera au tableau 6 un récapitulatif des écarts entre les crédits approuvés pour 2016 et les ressources à prévoir pour 2017, au titre des missions qui poursuivront leurs activités en 2017.

Tableau 6  
**Récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2016 et les ressources proposées pour 2017 au titre des missions qui se poursuivent**

Mission	Total 2017	Total 2016	Variation (montant)	Variation (pourcentage)	Principaux facteurs explicatifs
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(2)	
1. Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 137,8	1 127,2	10,6	0,9	Augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe plus élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses; en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour les voyages
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 810,5	2 564,6	245,9	9,6	Proposition de création de deux postes soumis à recrutement international (1 P-3 et 1 agent du SM)
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 201,0	2 183,7	17,3	0,8	Augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe plus élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	545,3	549,5	(4,2)	(0,8)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	489,2	624,9	(135,7)	(21,7)	Diminution des dépenses prévues au titre des voyages
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 976,0	1 937,7	38,3	2,0	Baisse du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international
7. UNTERM	19 506,3	12 124,3	7 382,0	60,9	Élargissement du mandat du Bureau en vertu des résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016), se traduisant par la proposition de création de 30 postes soumis à recrutement international et de 22 postes soumis à recrutement national; augmentation des dépenses prévues au titre des voyages et des services de conférence; location de locaux sécurisés à Damas, conformément aux recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité

Mission	Total 2017	Total 2016	Variation (montant)	Variation (pourcentage)	Principaux facteurs explicatifs
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(2)	
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 387,3	1 412,7	(25,4)	(1,8)	Augmentation du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensée par la création proposée d'un poste de chauffeur (1 AL)
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 332,5	4 401,3	(68,8)	(1,6)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses; non-reconduction d'un contrat d'informaticien recruté sur le plan international résultant de la modification des dispositifs d'appui mis en place pour le Bureau
<b>Total partiel (groupe I)</b>	<b>34 385,9</b>	<b>26 925,9</b>	<b>7 460,0</b>	<b>27,7</b>	
10. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 247,2	2 265,7	(18,5)	(0,8)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
11. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 231,3	1 270,2	(38,9)	(3,1)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
12. Groupe d'experts sur le Soudan	1 101,6	1 080,1	21,5	2,0	Augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe plus élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
13. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 524,4	2 599,7	(75,3)	(2,9)	Baisse du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe
14. Groupe d'experts sur la Libye	1 327,4	1 359,9	(32,5)	(2,4)	Baisse du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe

<i>Mission</i>	<i>Total 2017</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>Principaux facteurs explicatifs</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4) = (3)/(2)</i>	
15. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 172,0	–	–	
16. Groupe d'experts sur le Yémen	2 685,4	3 017,3	(331,9)	(11,0)	Non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée en 2016 pour l'achat de deux véhicules blindés; diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses
17. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 319,3	1 428,4	(109,1)	(7,6)	Baisse du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe; diminution des dépenses prévues au titre des voyages, le Groupe ayant mené ses enquêtes essentiellement dans la région
18. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	6 729,3	6 305,8	423,5	6,7	Baisse du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensée par une légère diminution du montant moyen des honoraires des experts, compte tenu des changements dans la composition du Groupe
19. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	2 136,8	1 291,2	845,6	65,5	Baisse du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international, en partie compensée par l'élimination de dépenses non renouvelables, approuvées en 2016 pour l'achat de matériel de communication et d'ordinateurs portables
20. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	2 875,7	3 143,1	(267,4)	(8,5)	Taux de vacance mensuel moyen prévu de 1,5 mois-personne pour quatre postes d'expert et le poste de coordonnateur, la durée maximum de service des experts nommés auprès des équipes et groupes du Conseil de sécurité étant de cinq ans; diminution des dépenses prévues au titre des voyages des experts et du personnel, en raison du recours accru à la vidéoconférence

<i>Mission</i>	<i>Total 2017</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>Principaux facteurs explicatifs</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4) = (3)/(2)</i>	
21. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 531,2	8 723,7	807,5	9,3	Proposition de création d'un poste de juriste hors classe (P-5); prévisions de dépenses supplémentaires au titre des services de consultants chargés d'élaborer des contre-discours
<b>Total partiel (groupe II)</b>	<b>34 881,6</b>	<b>33 657,1</b>	<b>1 224,5</b>	<b>3,6</b>	
22. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	13 283,3	13 330,2	(46,9)	(0,4)	Augmentation du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan national; observateurs militaires; rationalisation des services de consultant et des besoins en ressources pour les voyages après la fusion du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel
23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 033,3	19 919,9	(1886,6)	(9,5)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses; non-reconduction d'une dépense non renouvelable engagée en 2016 pour l'achat d'équipements électriques, de sûreté et de sécurité, entre autres; diminution des dépenses prévues au titre du transport terrestre en raison de la réalisation en interne des travaux d'entretien et de réparation
24. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	96 094,5	93 486,6	2 607,9	2,8	Proposition de création de 18 postes civils (2 P-4, 2 P-3, 4 SM et 10 AL); effet du déploiement complet des nouveaux postes de personnel d'assistance générale, temporaire, recruté sur les plans international et national, par rapport au déploiement échelonné en 2016; baisse du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international; augmentation des taux standard de remboursement au titre des contingents, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale; augmentation des dépenses prévues au titre du matériel majeur et de soutien autonome appartenant aux contingents, en partie compensée par la diminution des coûts des opérations aériennes; prévisions de dépenses au titre du transport terrestre, des communications et de l'informatique

<i>Mission</i>	<i>Total 2017</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>Principaux facteurs explicatifs</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (3)/(2)	
25. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 075,1	3 022,7	52,4	1,7	Augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national, sur la base des barèmes des traitements applicables; augmentation des dépenses prévues au titre de l'informatique; location et entretien des bureaux partagés avec le PNUD; remplacement d'un véhicule hors d'usage
26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	4 385,1	4 958,2	(573,1)	(11,6)	Réduction de huit à cinq du nombre d'observateurs civils, compte tenu de la diminution du nombre de missions d'observation possibles dans le nord du Cameroun et du Nigéria face aux menaces représentées par Boko Haram
27. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 217,5	8 466,7	(249,2)	(2,9)	Augmentation du taux de vacance prévu pour le personnel recruté sur le plan international; diminution des dépenses au titre de la connexion au réseau, en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, en application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et compte tenu des missions de bons offices de l'UNSCOL
28. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	6 686,9	7 105,5	(418,6)	(5,9)	Diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international tenant à l'échelon réel moyen par classe moins élevé et à la situation de famille du personnel actuellement en poste, et au ratio dépenses communes de personnel/coûts salariaux effectifs, résultant des tendances observées en matière de dépenses; diminution des dépenses prévues au titre des voyages compte tenu du nombre d'activités liées aux élections
29. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	70 324,5	41 181,5	29 143,0	70,8	Rétablissement d'une présence permanente en Libye, par un retour échelonné, en application des résolutions 2259 (2015) et 2273 (2016) du Conseil de sécurité, se traduisant par la proposition de création de 119 postes et le déploiement prévu de 234 gardes des Nations Unies à Tripoli
<b>Total partiel (groupe III)</b>	<b>220 100,2</b>	<b>191 471,3</b>	<b>28 628,9</b>	<b>15,0</b>	
30. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	170 166,9	183 244,3	(13 077,4)	(7,1)	Proposition de réduction nette de 57 postes civils; diminution des dépenses prévues au titre du carburant pour les groupes électrogènes et les véhicules; réduction de la composition de la flotte aérienne et de la flotte des véhicules; diminution du nombre d'heures de vol, se traduisant par une baisse des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne; diminution des coûts des communications commerciales et des services d'appui

<i>Mission</i>	<i>Total 2017</i>	<i>Total 2016</i>	<i>Variation (montant)</i>	<i>Variation (pourcentage)</i>	<i>Principaux facteurs explicatifs</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4) = (3)/(2)</i>	
31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	117 432,0	119 543,8	(2 111,8)	(1,8)	Proposition de réduction nette de 15 postes; diminution des montants prévus pour les rations destinées aux contingents; réduction des services d'entretien; services de construction; coûts des carburants et lubrifiants
<b>Total partiel MANUA et MANUI</b>	<b>287 598,9</b>	<b>302 788,1</b>	<b>(15 189,2)</b>	<b>(5,0)</b>	
<b>Total<sup>a</sup></b>	<b>576 966,6</b>	<b>554 842,4</b>	<b>22 124,2</b>	<b>4,0</b>	

*Abréviations:* SM : Service mobile; AL : agent local; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

<sup>a</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe.

### Postes temporaires

127. Le tableau 7 présente un récapitulatif de l'effectif civil total réparti par groupe. Le tableau 10 indique le nombre, la catégorie et la classe des postes civils proposés pour chaque mission.

Tableau 7  
Récapitulatif des effectifs civils proposés (par groupe)

	<i>Effectif approuvé pour 2016</i>	<i>Effectif proposé pour 2017<sup>a</sup></i>	<i>Écart</i>	<i>Variation en pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Groupe I	161	216	55	34,2
Groupe II	108	109	1	0,9
Groupe III	827	965	138	16,7
MANUA	1 618	1 561	(57)	(3,5)
MANUI	873	858	(15)	(1,7)
<b>Total partiel</b>	<b>3 587</b>	<b>3 709</b>	<b>122</b>	<b>3,4</b>
Missions spéciales terminées <sup>b</sup>	31	–	(31)	(100)
<b>Total</b>	<b>3 618</b>	<b>3 709</b>	<b>91</b>	<b>2,5</b>

<sup>a</sup> Le tableau ci-dessus ne comporte pas d'informations sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, dont les rapports n'ont pas encore été présentés.

<sup>b</sup> Correspond aux postes temporaires des missions qui seront terminées en 2017 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'Experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

128. Il est proposé de faire passer les effectifs civils de 3 618 à 3 709 postes, soit une augmentation totale de 91 postes. Cette augmentation s'explique par la proposition de création de 55, 1 et 138 postes au sein des groupes I, II et III respectivement, et une réduction nette de 103 postes à la MANUA, à la MANUI et dans quatre missions terminées. Cette évolution est due à : a) l'augmentation des effectifs de la MANUL (119), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (52), de la MANUSOM (18), du Conseiller spécial pour Chypre (2), du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud (1) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (1); et b) la réduction des effectifs de la MANUA (57), de la MANUI (15) et de quatre missions (Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'Experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies) (31) qui seront terminées en 2017. Un récapitulatif de toutes les modifications d'effectifs (nombre et classe) figure à l'annexe V.

Tableau 8  
**Vue d'ensemble des ressources financières demandées pour les missions politiques spéciales**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédit ouvert pour 2016	Total <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Écart (2016-2017)	Montants nécessaires pour 2017 <sup>b</sup>	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)	
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>									
1.	Conseiller spécial pour le Myanmar	1 127,2	1 115,0	12,2	1 127,2	1 137,8	–	10,6	1 125,6
2.	Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 564,6	2 701,1	(136,5)	2 564,6	2 810,5	15,0	245,9	2 947,0
3.	Conseiller spécial pour la prévention du génocide	2 183,7	2 174,0	9,7	2 183,7	2 201,0	–	17,3	2 191,3
4.	Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	549,5	537,9	11,6	549,5	545,3	–	(4,2)	533,7
5.	Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	624,9	419,9	205,0	624,9	489,2	–	(135,7)	284,2
6.	Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 937,7	1 937,7	–	1 937,7	1 976,0	–	38,3	1 976,0
7.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 124,3	14 900,5	(2 776,2)	12 124,3	19 506,3	80,6	7 382,0	22 282,5
8.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 412,7	1 450,2	(37,5)	1 412,7	1 387,3	–	(25,4)	1 424,8
9.	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 401,3	4 382,7	18,6	4 401,3	4 332,5	26,5	(68,8)	4 313,9
<b>Total partiel (groupe I)</b>		<b>26 925,9</b>	<b>29 619,0</b>	<b>(2 693,1)</b>	<b>26 925,9</b>	<b>34 385,9</b>	<b>122,1</b>	<b>7 460,0</b>	<b>37 079,0</b>
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance de l'application des sanctions et groupes d'experts</b>									
10.	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 265,7	2 230,6	35,1	2 265,7	2 247,2	–	(18,5)	2 212,1
11.	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 270,2	1 238,0	32,2	1 270,2	1 231,3	–	(38,9)	1 199,1
12.	Groupe d'experts sur le Soudan	1 080,1	866,5	213,6	1 080,1	1 101,6	–	21,5	888,0
13.	Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 599,7	2 514,5	85,2	2 599,7	2 524,4	–	(75,3)	2 439,2
14.	Groupe d'experts sur la Libye	1 359,9	1 271,5	88,4	1 359,9	1 327,4	–	(32,5)	1 239,0

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017				
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédit ouvert pour 2016	Total <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Écart (2016-2017)	Montants nécessaires pour 2017 <sup>b</sup>	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)	
15. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 147,0	25,0	1 172,0	1 172,0	–	–	1 147,0	
16. Groupe d'experts sur le Yémen	3 017,3	2 971,4	45,9	3 017,3	2 685,4	–	(331,9)	2 639,5	
17. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 428,4	1 198,3	230,1	1 428,4	1 319,3	–	(109,1)	1 089,2	
18. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	6 305,8	5 920,0	385,8	6 305,8	6 729,3	–	423,5	6 343,5	
19. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 291,2	1 035,2	256,0	1 291,2	2 136,8	–	845,6	1 880,8	
20. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 143,1	3 128,1	15,0	3 143,1	2 875,7	–	(267,4)	2 860,7	
21. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 723,7	8 909,0	(185,3)	8 723,7	9 531,2	1,2	807,5	9 716,5	
<b>Total partiel (groupe II)</b>	<b>33 657,1</b>	<b>32 430,1</b>	<b>1 227,0</b>	<b>33 657,1</b>	<b>34 881,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1 224,5</b>	<b>33 654,6</b>	
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>									
22. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) <sup>c</sup>	13 330,2	13 055,3	274,9	13 330,2	13 283,3	20,7	(46,9)	13 008,4	
23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	19 919,9	18 217,3	1 702,6	19 919,9	18 033,3	144,8	(1 886,6)	16 330,7	
24. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	93 486,6	92 711,0	775,6	93 486,6	96 094,5	2 827,3	2 607,9	95 318,9	
25. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 022,7	2 913,0	109,7	3 022,7	3 075,1	78,0	52,4	2 965,4	
26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	4 958,2	4 750,9	207,3	4 958,2	4 385,1	14,4	(573,1)	4 177,8	
27. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 466,7	8 421,3	45,4	8 466,7	8 217,5	85,4	(249,2)	8 172,1	
28. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	7 105,5	7 016,8	88,7	7 105,5	6 686,9	30,4	(418,6)	6 598,2	

	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédit ouvert pour 2016	Total <sup>a</sup>	Dépenses non renouvelables	Écart (2016-2017)	Montants nécessaires pour 2017 <sup>b</sup>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
29. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	41 181,5	45 750,0	(4 568,5)	41 181,5	70 324,5	5 031,7	29 143,0	74 893,0
<b>Total partiel (groupe III)</b>	<b>191 471,3</b>	<b>192 835,6</b>	<b>(1 364,3)</b>	<b>191 471,3</b>	<b>220 100,2</b>	<b>8 232,7</b>	<b>28 628,9</b>	<b>221 464,5</b>
30. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	183 244,3	183 244,3	–	183 244,3	170 166,9	2 031,5	(13 077,4)	170 166,9
31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	119 543,8	118 422,9	1 120,9	119 543,8	117 432,0	–	(2 111,8)	116 311,1
<b>Total partiel (MANUA et MANUI)</b>	<b>302 788,1</b>	<b>301 667,2</b>	<b>1 120,9</b>	<b>302 788,1</b>	<b>287 598,9</b>	<b>2 031,5</b>	<b>(15 189,2)</b>	<b>286 478,0</b>
<b>Total</b>	<b>554 842,4</b>	<b>556 551,9</b>	<b>(1 709,5)</b>	<b>554 842,4</b>	<b>576 966,6</b>	<b>10 387,5</b>	<b>22 124,2</b>	<b>578 676,1</b>
<b>Missions terminées</b>								
Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 154,8	433,7	721,1	1 154,8	–	–	(1 154,8)	(721,1)
Groupe d'experts sur le Libéria	170,6	94,2	76,4	170,6	–	–	(170,6)	(76,4)
Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	292,2	292,2	–	292,2	–	–	(292,2)	(0,0)
Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	4 921,1	4 195,6	725,5	4 921,1	–	–	(4 921,1)	(725,5)
<b>Total des missions terminées</b>	<b>6 538,7</b>	<b>5 015,7</b>	<b>1 523,0</b>	<b>6 538,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6 538,7)</b>	<b>(1 523,0)</b>
<b>Total général</b>	<b>561 381,1</b>	<b>561 567,6</b>	<b>(186,5)</b>	<b>561 381,1</b>	<b>576 966,6</b>	<b>10 387,5</b>	<b>15 585,5</b>	<b>577 153,1</b>

<sup>a</sup> Le tableau ci-dessus ne comporte pas d'informations sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, dont les rapports n'ont pas encore été présentés.

<sup>b</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

<sup>c</sup> Correspond aux crédits ouverts pour l'UNOWA et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

<sup>d</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe.

Tableau 9  
**Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016			2016			Montants nécessaires pour 2017		2017
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts	Dépenses non renouvelables	Variation 2016-2017	Total net <sup>a</sup>		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)	
<b>I. Militaires et personnel de police</b>									
1. Observateurs militaires	985,5	806,2	179,3	985,5	909,7	-	(75,8)	730,4	
2. Contingent	20 943,8	22 763,9	(1 820,1)	20 943,8	31 364,2	-	10 420,4	33 184,3	
3. Police des Nations Unies	951,1	971,6	(20,5)	951,1	1 028,7	-	77,6	1 049,2	
4. Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total, catégorie I</b>	<b>22 880,4</b>	<b>24 541,7</b>	<b>(1 661,3)</b>	<b>22 880,4</b>	<b>33 302,6</b>	<b>-</b>	<b>10 422,2</b>	<b>34 963,9</b>	
<b>II. Personnel civil</b>									
1. Personnel recruté sur le plan international	236 120,7	235 504,8	615,9	236 120,7	235 736,4	-	(384,3)	235 120,5	
2. Personnel recruté sur le plan national	75 507,4	79 744,5	(4 237,1)	75 507,4	76 725,2	-	1 217,8	80 962,3	
3. Volontaires des Nations Unies	4 071,9	4 570,2	(498,3)	4 071,9	4 631,0	-	559,1	5 129,3	
4. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	923,2	387,0	536,2	923,2	1 522,0	-	598,8	985,8	
5. Personnel fourni par les gouvernements	421,6	256,2	165,4	421,6	726,7	-	305,1	561,3	
<b>Total, catégorie II</b>	<b>317 044,8</b>	<b>320 462,7</b>	<b>(3 417,9)</b>	<b>317 044,8</b>	<b>319 341,3</b>	<b>-</b>	<b>2 296,5</b>	<b>322 759,2</b>	
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>									
1. Experts	13 416,0	12 683,7	732,3	13 416,0	13 016,4	-	(399,6)	12 284,1	
2. Consultants	4 299,7	4 398,3	(98,6)	4 299,7	4 083,1	-	(216,6)	4 181,7	
3. Voyages	16 309,8	16 336,5	(26,7)	16 309,8	16 273,9	-	(35,9)	16 300,6	
4. Installations et infrastructures	74 322,2	74 812,7	(490,5)	74 322,2	81 291,7	2 452,8	6 969,5	81 782,2	
5. Transports terrestres	8 916,6	8 816,3	100,3	8 916,6	12 310,2	4 851,5	3 393,6	12 209,9	
6. Transports aériens	44 709,7	41 412,8	3 296,9	44 709,7	42 941,4	534,8	(1 768,3)	39 644,5	
7. Transports maritimes ou fluviaux	27,4	27,4	-	27,4	27,4	-	-	27,4	
8. Communications	22 325,9	20 870,3	1 455,6	22 325,9	21 080,8	1 299,8	(1 245,1)	19 625,2	
9. Informatique	9 679,3	11 499,5	(1 820,2)	9 679,3	9 834,3	989,1	155,0	11 654,5	
10. Santé	5 258,9	4 529,0	729,9	5 258,9	6 037,0	259,5	778,1	5 307,1	

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016			2016 Montants nécessaires pour 2017			2017	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts	Dépenses non renouvelables	Variation 2016-2017	Total net <sup>a</sup>	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
11. Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	-
12. Fournitures, services et matériel divers	15 651,7	16 161,0	(509,3)	15 651,7	17 426,5	-	1 774,8	17 935,8
13. Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, catégorie III</b>	<b>214 917,2</b>	<b>211 547,5</b>	<b>3 369,7</b>	<b>214 917,2</b>	<b>224 322,7</b>	<b>10 387,5</b>	<b>9 405,5</b>	<b>220 953,0</b>
<b>Total (montants nets)</b>	<b>554 842,4</b>	<b>556 551,9</b>	<b>(1 709,5)</b>	<b>554 842,4</b>	<b>576 966,6</b>	<b>10 387,5</b>	<b>22 124,2</b>	<b>578 676,1</b>
<b>Missions spéciales terminées<sup>b</sup></b>	<b>6 538,7</b>	<b>5 015,7</b>	<b>1 523,0</b>	<b>6 538,7</b>	-	-	<b>(6 538,7)</b>	<b>(1 523,0)</b>
<b>Total général<sup>c</sup></b>	<b>561 381,1</b>	<b>561 567,6</b>	<b>(186,5)</b>	<b>561 381,1</b>	<b>576 966,6</b>	<b>10 387,5</b>	<b>15 585,5</b>	<b>577 153,1</b>

<sup>a</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

<sup>b</sup> Les missions ci-après seront achevées en 2017 : Groupe d'experts sur le Libéria, Groupe d'Experts sur la Côte d'Ivoire, Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>c</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>d</sup> Le tableau ci-dessus ne comporte pas d'informations sur le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, et la Mission des Nations Unies en Colombie, dont les rapports n'ont pas encore été présentés.

Tableau 10  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>VNU</i>	
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>																	
<b>1. Conseiller spécial pour le Myanmar</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	–	5
Effectif proposé pour 2017	1	–	–	–	–	2	1	–	4	–	–	1	5	–	–	–	5
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1 <sup>a</sup>	–	–	1	3	5	–	–	10	3	–	1	14	–	5	–	19
Effectif proposé pour 2017	1 <sup>a</sup>	–	–	1	3	5	1	–	11	4	–	1	16	–	5	–	21
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	–	2	–	–	–	2
<b>3. Conseiller spécial pour la prévention du génocide</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	2	–	8	–	–	2	10	–	–	–	10
Effectif proposé pour 2017	1	1 <sup>b</sup>	–	–	1	3	2	–	8	–	–	2	10	–	–	–	10
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>		
Effectif proposé pour 2017	1 <sup>a</sup>	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1 <sup>c</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	–	1	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2017	1 <sup>c</sup>	–	–	–	–	1	–	–	2	–	–	1	3	–	–	–	3
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	–	1	7	–	–	–	7
Effectif proposé pour 2017	–	1	–	–	1	2	2	–	6	–	–	1	7	–	–	–	7
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	1	1	2	6	11	7	–	29	13	–	9	51	–	29	–	80
Effectif proposé pour 2017	1	1	1	3	9	21	18	1	55	17	–	9	81	–	51	–	132
<b>Variation</b>	–	–	–	1	3	10	11	1	26	4	–	–	30	–	22	–	52
<b>8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	–	5	2	1	–	8
Effectif proposé pour 2017	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	–	5	2	2	–	9
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>		
<b>9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	–	1	19	1	7	–	27
Effectif proposé pour 2017	1	–	1	1	4	6	4	–	17	1	–	1	19	1	7	–	27
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (groupe I)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	8	3	2	5	15	32	18	–	83	17	–	16	116	3	42	–	161
Effectif proposé pour 2017	8	3	2	6	18	42	30	1	110	22	–	16	148	3	65	–	216
<b>Variation</b>	–	–	–	1	3	10	12	1	27	5	–	–	32	–	23	–	55
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance de l'application des sanctions et groupes d'experts</b>																	
<b>10. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	5	–	7
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	5	–	7
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>11. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>VNU</i>	
<b>12. Groupe d'experts sur le Soudan</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>13. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	2	-	<b>2</b>	-	-	2	<b>4</b>	-	-	-	<b>4</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	2	-	<b>2</b>	-	-	2	<b>4</b>	-	-	-	<b>4</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>14. Groupe d'experts sur la Libye</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	1	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	1	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>15. Groupe d'experts sur la République centrafricaine</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	1	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	1	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>16. Groupe d'experts sur le Yémen</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	5	-	-	<b>6</b>	-	2	-	<b>8</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>		
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	5	-	-	<b>6</b>	-	2	-	<b>8</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>17. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	2	<b>3</b>	-	-	-	<b>3</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	2	<b>3</b>	-	-	-	<b>3</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>18. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	1	5	6	-	<b>12</b>	-	-	9	<b>21</b>	-	-	-	<b>21</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	1	5	6	-	<b>12</b>	-	-	9	<b>21</b>	-	-	-	<b>21</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>19. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	1	5	2	-	<b>8</b>	-	-	3	<b>11</b>	-	-	-	<b>11</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	1	5	2	-	<b>8</b>	-	-	3	<b>11</b>	-	-	-	<b>11</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>20. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	1	-	2	-	<b>3</b>	-	-	2	<b>5</b>	-	-	-	<b>5</b>
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	1	-	2	-	<b>3</b>	-	-	2	<b>5</b>	-	-	-	<b>5</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total général</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
														<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>VNU</i>
<b>21. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	1	1	2	9	13	6	3	35	-	-	8	43	-	-	-	43
Effectif proposé pour 2017	-	1	1	2	10	13	6	3	36	-	-	8	44	-	-	-	44
<b>Variation</b>	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>Total partiel (groupe II)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	1	1	2	12	23	25	3	67	5	-	29	101	-	7	-	108
Effectif proposé pour 2017	-	1	1	2	13	23	25	3	68	5	-	29	102	-	7	-	109
<b>Variation</b>	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>																	
<b>22. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)<sup>d</sup></b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	1	-	2	7	13	7	-	31	7	-	-	38	6	19	-	63
Effectif proposé pour 2017	1	1	-	2	7	13	7	-	31	7	-	-	38	6	19	-	63
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>23. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	-	2	2	6	13	9	-	33	28	-	-	61	26	40	10	137
Effectif proposé pour 2017	1	-	2	2	6	13	9	-	33	28	-	-	61	26	40	11	138
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>	<b>Total général</b>	
<b>24. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	2	1	7	30	37	29	1	<b>108</b>	45	–	–	<b>153</b>	69	39	4	<b>265</b>
Effectif proposé pour 2017	1	2	1	7	30	39	31	1	<b>112</b>	49	–	–	<b>161</b>	69	49	4	<b>283</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>2</b>	–	<b>4</b>	<b>4</b>	–	–	<b>8</b>	–	<b>10</b>	–	<b>18</b>
<b>25. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	1	–	–	1	2	2	–	<b>6</b>	2	–	–	<b>8</b>	4	18	–	<b>30</b>
Effectif proposé pour 2017	–	1	–	–	1	2	2	–	<b>6</b>	2	–	–	<b>8</b>	4	18	–	<b>30</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>26. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	3	6	–	–	<b>9</b>	1	–	–	<b>10</b>	–	2	–	<b>12</b>
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	3	6	–	–	<b>9</b>	1	–	–	<b>10</b>	–	2	–	<b>12</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>27. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	1	–	1	2	6	1	1	<b>13</b>	7	–	–	<b>20</b>	4	58	–	<b>82</b>
Effectif proposé pour 2017	1	1	–	1	2	6	1	1	<b>13</b>	7	–	–	<b>20</b>	4	58	–	<b>82</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>28. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	–	–	2	4	11	4	–	<b>22</b>	7	–	–	<b>29</b>	4	8	–	<b>41</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>1<sup>re</sup> classe</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>	<b>Total général</b>
Effectif proposé pour 2017	1	–	–	2	4	11	4	–	<b>22</b>	7	–	–	<b>29</b>	4	8	–	<b>41</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>29. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	2	2	7	10	27	28	2	<b>79</b>	74	–	1	<b>154</b>	8	33	2	<b>197</b>
Effectif proposé pour 2017	1	3	2	7	12	36	37	2	<b>100</b>	118	–	1	<b>219</b>	10	75	12	<b>316</b>
<b>Variation</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	–	<b>21</b>	<b>44</b>	–	–	<b>65</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>119</b>
<b>Total partiel (groupe III)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>63</b>	<b>115</b>	<b>80</b>	<b>4</b>	<b>301</b>	<b>171</b>	–	<b>1</b>	<b>473</b>	<b>121</b>	<b>217</b>	<b>16</b>	<b>827</b>
Effectif proposé pour 2017	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>65</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	<b>4</b>	<b>326</b>	<b>219</b>	–	<b>1</b>	<b>546</b>	<b>123</b>	<b>269</b>	<b>27</b>	<b>965</b>
<b>Variation</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	–	<b>25</b>	<b>48</b>	–	–	<b>73</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>11</b>	<b>138</b>
<b>30. MANUA et MANUI</b>																	
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	2	1	8	28	75	75	21	<b>211</b>	164	–	1	<b>376</b>	186	977	79	<b>1 618</b>
Effectif proposé pour 2017	1	2	1	8	27	72	71	18	<b>200</b>	156	–	1	<b>357</b>	172	953	79	<b>1 561</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(11)</b>	<b>(8)</b>	–	–	<b>(19)</b>	<b>(14)</b>	<b>(24)</b>	–	<b>(57)</b>
<b>31. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	1	2	1	6	17	57	54	8	<b>146</b>	210	–	–	<b>356</b>	116	401	–	<b>873</b>
Effectif proposé pour 2017	1	2	1	6	16	57	53	8	<b>144</b>	207	–	–	<b>351</b>	114	393	–	<b>858</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	–	–	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	<b>(8)</b>	–	<b>(15)</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services 1<sup>re</sup> classe généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>AN</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>VNU</i>	<b>Total général</b>	
<b>Total partiel (MANUA et MANUI)</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2016</b>	2	4	2	14	45	132	129	29	357	374	–	1	732	302	1 378	79	2 491
<b>Effectif proposé pour 2017</b>	2	4	2	14	43	129	124	26	344	363	–	1	708	286	1 346	79	2 419
<b>Variation</b>	–	–	–	–	(2)	(3)	(5)	(3)	(13)	(11)	–	–	(24)	(16)	(32)	–	(72)
<b>Total général</b>																	
<b>Effectif approuvé pour 2016</b>	16	15	10	42	135	302	252	36	808	567	1	46	1 422	426	1 644	95	3 587
<b>Effectif proposé pour 2017</b>	16	16	10	43	139	320	270	34	848	609	1	46	1 504	412	1 687	106	3 709
<b>Variation</b>	–	1	–	1	4	18	18	(2)	40	42	–	–	82	(14)	43	11	122
<b>Missions terminées</b>																	
<b>Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	4	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2017	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	–	1	2	2	5	8	3	–	21	–	–	5	26	–	–	–	26

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées				Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	1 <sup>re</sup> classe	Services généraux	Total (personnel international)	AN	Agents locaux	VNU	Total général
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe d'experts sur le Libéria</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel (missions terminées)</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	-	1	2	2	5	9	5	-	24	-	-	7	31	-	-	-	31
Effectif proposé pour 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>																	
Effectif approuvé pour 2016	16	16	12	44	140	311	257	36	832	567	1	53	1 453	426	1 644	95	3 618
Effectif proposé pour 2017	16	16	10	43	139	320	270	34	848	609	1	46	1 504	412	1 687	106	3 709
Variation	-	-	(2)	(1)	(1)	9	13	(2)	16	42	-	(7)	51	(14)	43	11	91

*Abréviations* : SSG = sous-secrétaire général; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; SGA = secrétaire général adjoint.

<sup>a</sup> Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

<sup>b</sup> Le Sous-Secrétaire général est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

<sup>c</sup> Le Secrétaire général adjoint est engagé en vertu d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

<sup>d</sup> L'effectif approuvé pour 2016 pour l'UNOWAS correspond à la somme des effectifs approuvés pour 2016 pour l'UNOWA et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

### **III. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

129. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver les budgets des 31 missions politiques spéciales énumérées au tableau 8 pour la période allant jusqu'à décembre 2017, soit un montant total de 577 708 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel), et la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2016-2017;

b) Approuver l'imputation d'un montant de 548 525 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel), correspondant au solde non utilisé sur les crédits ouverts (soit 1 124 400 000 dollars) au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;

c) Ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, des crédits supplémentaires d'un montant de 29 369 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, en tenant compte du montant estimatif du dépassement de crédits de 2016 s'élevant à 186 500 dollars;

d) Ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 un crédit de 1 883 300 dollars, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

## Annexe I

## Récapitulatif des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>a. Crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017</b>	1 124 400,0
Dépenses approuvées par l'Assemblée générale pour 2016	
Résolution 70/248 A	567 252,4
Résolution 70/248 B	8 622,5
<b>b. Total</b>	<b>575 874,9</b>
<b>c. Crédits non utilisés au titre des missions politiques spéciales (c = a - b)</b>	<b>548 525,1</b>
<b>Montants qu'il est proposé d'imputer sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour 2017</b>	
Groupe thématique I (A/71/365/Add.1)	34 385,9
Groupe thématique II (A/71/365/Add.2)	34 881,6
Groupe thématique III (A/71/365/Add.3)	220 100,2
MANUA (A/71/365/Add.4)	170 166,9
MANUI (A/71/365/Add.5)	117 432,0
Centre de services régional d'Entebbe [résolution 70/289 de l'Assemblée générale, au paragraphe 6 b)]	741,4
<b>d. Total</b>	<b>577 708,0</b>
<b>e. Montant à financer au moyen de crédits supplémentaires (e = c - d)</b>	<b>(29 182,9)</b>
<b>f. Montant estimatif du dépassement de crédits pour 2016</b>	<b>(186,5)</b>
<b>g. Montant à financer au moyen de crédits supplémentaires, compte tenu de la sous-utilisation des crédits au titre des missions dont le mandat est terminé (déduction faite des contributions du personnel) (g = e + f)</b>	<b>(29 369,4)</b>

## Annexe II

## Missions politiques spéciales pour 2017 : départements responsables, appui administratif et mandats

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>	<i>Dernier mandat et dates d'expiration</i>
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>			
1. Conseiller spécial pour le Myanmar	DAP	DAP	Résolutions 62/222, 63/245, 64/238, 65/241, 66/230, 67/233, 68/242 69/248 et 70/233 de l'Assemblée générale; durée indéterminée
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	DAP	DAM	Série de résolutions du Conseil de sécurité, dont résolutions 186 (1964), 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010) et 1986 (2011); 2026 (2011); 2058 (2012); 2098 (2013); 2114 (2013); 2135 (2014) 2168 (2014); 2197 (2015); 2234 (2015); 2263 (2016) et 2300 (2016); durée indéterminée
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	DAP	DAP	Résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité; S/2004/567 et S/2004/568; durée indéterminée
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	DAP	DAP	S/2005/497 et S/2005/498; résolutions 1813 (2008) et 2099 (2013) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	DAP	DAP	Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité; S/PRST/2006/3; durée indéterminée
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	DAP	DAM	S/2010/103 et S/2011/279; durée indéterminée
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	DAP	DAM	Résolution 66/253 de l'Assemblée générale; Résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	DOMP/DAP	DAM	S/2011/474 et S/2011/475; durée indéterminée
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	DAP	DAM	S/2016/488 et S/2016/489; durée indéterminée

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>	<i>Dernier mandat et dates d'expiration</i>
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	DAP	DAM	Résolutions 2098 (2013), 2147 (2014), 2211 (2015) et 2277 (2016) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
11. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi	DAP	DAP/DAM	Résolutions 2248 (2015), 2279 (2016) et 2303 (2016) du Conseil de sécurité; durée indéterminée
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>			
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	DAP	DAP	Résolution 2244 (2015) du Conseil de sécurité; 15 décembre 2016
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	DAP	DAP	Résolution 2293 (2016) du Conseil de sécurité; 1 <sup>er</sup> août 2017
14. Groupe d'experts sur le Soudan	DAP	DAP	Résolution 2265 (2016) du Conseil de sécurité; 12 mars 2017
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	DAP	DAP	Résolution 2276 (2016) du Conseil de sécurité; 24 avril 2017
16. Groupe d'experts sur la Libye	DAP	DAP	Résolution 2278 (2016) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2017
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	DAP	DAP	Résolution 2262 (2016) du Conseil de sécurité; 28 février 2017
18. Groupe d'experts sur le Yémen	DAP	DAP/DAM	Résolution 2266 (2016) du Conseil de sécurité; 27 mars 2017
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	DAP	DAP	Résolution 2290 (2016) du Conseil de sécurité; 1 <sup>er</sup> juillet 2017
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; et Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1904 (2009);	DAP	DAP	Résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité; 17 décembre 2019
21. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	DAP	DAP	Résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité; 18 octobre 2025
22. Appui au Comité du Conseil de sécurité BAD créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	BAD	BAD	Résolutions 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011) et 2055 (2012) du Conseil de sécurité; 25 avril 2021

	<i>Département responsable</i>	<i>Appui administratif</i>	<i>Dernier mandat et dates d'expiration</i>
23. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	DECT	DECT	Résolution 2129 (2013) du Conseil de sécurité; 31 décembre 2017
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>			
24. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)	DAP	DAM	S/2013/753 et S/2013/759; S/2016/88 et S/2016/89; 31 décembre 2016
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	DAP	DAM	Résolution 2267 (2016) du Conseil de sécurité; 28 février 2017
26. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	DAP	DAM	Résolution 2275 (2016) du Conseil de sécurité; 31 mars 2017
27. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	DAP	DAM	S/2007/279 et S/2007/280; durée indéterminée
28. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	DAP	DAM	S/2015/1025 et S/2015/1026; 31 décembre 2016
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	DAP	DAM	Résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) du Conseil de sécurité; S/2007/85-S/2007/86; S/2012/34-S/2012/35; durée indéterminée
30. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	DAP	DAM	S/2015/554 et S/2015/555; 31 août 2018
31. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	DAP	DAM	Résolution 2291 (2016) du Conseil de sécurité; 15 décembre 2016
32. Mission des Nations Unies en Colombie	DAP	DAM	Résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016) du Conseil de sécurité; S/2016/729 (2016)
<b>Missions d'assistance des Nations Unies</b>			
33. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	DAP	DAM	Résolution 2274 (2016) du Conseil de sécurité; 17 mars 2017
34. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	DAP	DAM	Résolution 2299 (2016) du Conseil de sécurité; 31 juillet 2017

*Abbreviations* : BAD = Bureau des affaires de désarmement; DAM = Département de l'appui aux missions; DAP = Département des affaires politiques; DECT = Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; DOMP = Département des opérations de maintien de la paix.

## Annexe III

## Ressources extrabudgétaires demandées pour les missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe thématique/mission</i>	<i>Prévisions pour 2016</i>	<i>Prévisions pour 2017</i>
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>		
Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	552,0	250,0
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	350,0	-
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	550,0	500,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	750,0	800,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	2 500,0	2 500,0
<b>Total partiel</b>	<b>4 702,0</b>	<b>4 050,0</b>
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>		
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	1 800,0	1 800,0
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	500,0	1 000,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 300,0</b>	<b>2 800,0</b>
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>		
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1 420,4	2 905,8
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	3 000,0	5 000,0
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	670,5	499,3
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	1 800,0	1 800,0
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	500,0	500,0
<b>Total partiel</b>	<b>7 390,9</b>	<b>10 705,1</b>
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	327,4	272,9
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	358,6	358,6
<b>Total partiel</b>	<b>686,0</b>	<b>631,5</b>
<b>Total</b>	<b>15 078,9</b>	<b>18 186,6</b>

## Annexe IV

## Ressources destinées aux opérations aériennes pour 2015-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédit ouvert pour 2015</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Heures de vol effectives en 2015</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Heures de vol prévues au budget pour 2016</i>	<i>Budget proposé pour 2017</i>	<i>Heures de vol proposées pour 2017</i>
<b>Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs</b>							
Avions	–	49,3	–	–	–	–	–
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	4,9	–	–	–	–	–
Divers	152,0	45,3	–	129,8	23,6	125,0	26,3
<b>Total partiel</b>	<b>152,0</b>	<b>99,5</b>	<b>–</b>	<b>129,8</b>	<b>23,6</b>	<b>125,0</b>	<b>26,3</b>
<b>Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)</b>							
Avions	2 483,7	2 717,8	373,5	2 883,8	450,0	3 140,6	450,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	580,6	587,7	–	620,4	–	626,5	–
Divers	193,8	341,5	–	286,3	–	311,1	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 258,1</b>	<b>3 647,0</b>	<b>373,5</b>	<b>3 790,5</b>	<b>450,0</b>	<b>4 078,2</b>	<b>450,0</b>
<b>Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)</b>							
Avions	764,2	740,2	19,8	769,0	120,0	837,5	120,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	178,6	184,4	–	154,8	–	157,2	–
Divers	116,3	–	–	149,7	–	146,2	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 059,1</b>	<b>924,6</b>	<b>19,8</b>	<b>1 073,5</b>	<b>120,0</b>	<b>1 140,9</b>	<b>120,0</b>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)</b>							
Avions	3 448,7	5 302,6	–	5 161,3	1 073,0	4 008,9	585,0
Hélicoptères	2 920,6	3 402,1	–	2 628,7	1 518,0	1 898,1	510,0
Carburants et lubrifiants	2 194,2	2 230,6	–	3 556,2	–	2 783,2	–
Divers	822,4	–	–	556,0	–	1 460,3	–
<b>Total partiel</b>	<b>9 385,9</b>	<b>10 935,3</b>	<b>–</b>	<b>11 902,2</b>	<b>2 591,0</b>	<b>10 150,5</b>	<b>1 095,0</b>
<b>Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)</b>							
Avions	191,1	181,4	26,8	192,3	30,0	209,4	30,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	44,7	112,9	–	41,8	–	41,8	–

	<i>Crédit ouvert pour 2015</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Heures de vol effectives en 2015</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Heures de vol prévues au budget pour 2016</i>	<i>Budget proposé pour 2017</i>	<i>Heures de vol proposées pour 2017</i>
Divers	67,2	136,2	–	67,2	–	67,2	–
<b>Total partiel</b>	<b>303,0</b>	<b>430,5</b>	<b>26,8</b>	<b>301,3</b>	<b>30,0</b>	<b>318,4</b>	<b>30,0</b>
<b>Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)</b>							
Avions	140,5	34,3	5,3	140,5	63,0	140,5	63,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	28,3	2,1	–	27,6	–	27,6	–
Divers	60,2	–	–	59,4	–	59,4	–
<b>Total partiel</b>	<b>229,0</b>	<b>36,4</b>	<b>5,3</b>	<b>227,5</b>	<b>63,0</b>	<b>227,5</b>	<b>63,0</b>
<b>Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)</b>							
Avions	–	2 186,5	353,6	1 752,6	480,0	5 627,0	960,0
Hélicoptères	–	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	1,3	–	152,4	–	–	–
Divers	–	–	–	480,3	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>2 187,8</b>	<b>353,6</b>	<b>2 385,3</b>	<b>480,0</b>	<b>5 627,0</b>	<b>960,0</b>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)</b>							
Avions	10 292,4	15 140,7 <sup>a</sup>	1 406,5	7 668,1	1 500,0	5 419,0	1 620,0
Hélicoptères	8 453,0	–	1 174,7	8 452,6	1 500,0	8 140,0	900,0
Carburants et lubrifiants	2 924,8	1 616,5	–	2 298,1	–	1 553,0	–
Divers	267,7	50,5	–	171,1	–	190,9	–
<b>Total partiel</b>	<b>21 937,9</b>	<b>16 807,7</b>	<b>2 581,2</b>	<b>18 589,9</b>	<b>3 000,0</b>	<b>15 302,9</b>	<b>2 520,0</b>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)</b>							
Avions	5 780,0	8 574,0	1 087,7	5 145,6	1 250,0	5 043,3	1 125,0
Hélicoptères	11 225,0	–	–	–	–	–	–
Carburants et lubrifiants	1 293,5	865,0	–	912,4	–	674,9	–
Divers	734,1	229,1	–	251,7	–	252,8	–
<b>Total partiel</b>	<b>19 032,6</b>	<b>9 668,1</b>	<b>1 087,7</b>	<b>6 309,7</b>	<b>1 250,0</b>	<b>5 971,0</b>	<b>1 125,0</b>
<b>Total</b>	<b>55 357,6</b>	<b>44 736,9</b>	<b>4 447,9</b>	<b>44 709,7</b>	<b>8 007,6</b>	<b>42 941,4</b>	<b>6 389,3</b>
Avions	23 100,6	34 926,8	3 273,2	23 713,2	4 966,0	24 426,2	4 953,0
Hélicoptères	22 598,6	3 402,1	1 174,7	11 081,3	3 018,0	10 038,1	1 410,0

	<i>Crédit ouvert pour 2015</i>	<i>Dépenses de 2015</i>	<i>Heures de vol effectives en 2015</i>	<i>Budget approuvé pour 2016</i>	<i>Heures de vol prévues au budget pour 2016</i>	<i>Budget proposé pour 2017</i>	<i>Heures de vol proposées pour 2017</i>
Carburants et lubrifiants	7 244,7	5 605,4	–	7 763,7	–	5 864,2	–
Divers	2 413,7	802,6	–	2 151,5	23,6	2 612,9	26,3
<b>Total</b>	<b>55 357,6</b>	<b>44 736,9</b>	<b>4 447,9</b>	<b>44 709,7</b>	<b>8 007,6</b>	<b>42 941,4</b>	<b>6 389,3</b>

*Note* : Les montants donnés pour les avions et les hélicoptères couvrent les frais de location et d'exploitation et l'assurance responsabilité civile. Divers = matériel et fournitures, services, redevances d'atterrissage et de manutention au sol, et indemnité de subsistance de l'équipage.

<sup>a</sup> Montant cumulé des dépenses relatives aux avions et aux hélicoptères

## Annexe V

## Modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes civils en 2017

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
<b>Groupe thématique I</b>		
<b>Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre</b>	<b>2</b>	
Création	2	1 P-3 (spécialiste des questions politiques), 1 SM (assistant administratif)
<b>Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud</b>	<b>1</b>	
Création	1	1 AL (chauffeur)
<b>Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie</b>	<b>52</b>	
Création	58	32 pour la composante opérationnelle [1 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 3 G(AC) et 7 AL]; 7 pour la composante sécurité (3 SM et 4 AL) et 19 pour la composante appui (2 P-4, 2 P-3, 1 SM et 14 AL)
Suppression	(6)	3 pour la composante sécurité (3 AL) et 3 pour la composante appui [3 G(AC)]
Transfert	–	7 postes : 5 postes (AL) transférés de la composante sécurité à la composante appui et 2 postes (AL) transférés de la Syrie au Bureau d'appui commun de Koweït
<b>Total (Groupe thématique I)</b>	<b>55</b>	
<b>Groupe thématique II</b>		
<b>Direction exécutive du Comité contre le terrorisme</b>	<b>1</b>	
Création	1	1 P-5 (juriste hors classe)
<b>Total (Groupe thématique II)</b>	<b>1</b>	
<b>Groupe thématique III</b>		
<b>Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel</b>	–	
Création	2	1 attaché d'administration (AN) et 1 assistant aux systèmes d'information (AL)
Suppression	(2)	1 spécialiste de la conformité technique (AN) et 1 standardiste (AL)
Transfert	–	2 postes : 1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] transféré de Dakar à Nouakchott et 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) transféré de Bamako à Dakar
<b>Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau</b>	<b>1</b>	
Création	1	1 VNU recruté sur le plan national (Groupe de l'information)

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie</b>	<b>18</b>	
Création	18	2 P-4 (spécialistes des questions politiques), 2 P-3 (spécialistes des droits de l'homme), 4 SM (agents de protection rapprochée), et 10 AL (2 assistants à la sécurité et 8 opérateurs radio)
<b>Mission d'appui des Nations Unies en Libye</b>	<b>119</b>	
Création	119	33 pour la composante opérationnelle (1 SSG, 1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 3 SM, 2 AN, 6 AL and 6 VNU); 47 pour la composante sécurité (1 P-4, 1 P-3, 32 SM et 13 AL) et 39 pour la composante d'appui (1 P-5, 2 P-3, 9 SM, 23 AL, 4 VNU)
<b>Total (Groupe thématique III)</b>	<b>138</b>	
<b>Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)</b>	<b>(57)</b>	
Création	4	1 P-2, 2 AN et 1 AL
Suppression	(61)	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 4 P-2, 8 SM, 16 AN et 25 AL
Transfert		12 postes : 1 P-5, 2 SM, 1 AN, 5 AL et 3 VNU
<b>MANUA : régularisation proposée des accords temporaires de prêts</b>	<b>–</b>	
Création	58	2 P-3, 5 SM, 4 AN, 29 AL et 18 VNU
Suppression	(58)	2 P-3, 5 SM, 4 AN, 29 AL et 18 VNU
Transfert	–	126 postes : 1 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 7 P-2, 12 SM, 15 AN, 72 AL et 3 VNU
<b>Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)</b>	<b>(15)</b>	
Création	1	1 P-2 [spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)]
Suppression	(16)	1 P-2 [Spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)], 2 AN (2 fonctionnaires de l'information), 1 P-3 (administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité), 2 AL (assistants à la sécurité), 2 AL (assistants à la sécurité incendie), 1 AL (assistant chargé des ressources humaines), 2 AL (1 technicien automobile et 1 chauffeur), 1 P-5 (responsable principal de projets), 1 AL (assistant administratif), 1 AL (assistant aux achats) et 2 SM (1 assistant chargé des ressources humaines et 1 assistant financier)

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Récapitulatif des modifications proposées</i>
Transfert	–	28 postes : 1 P-5 [spécialiste des questions politiques (hors classe)] d'Erbil à Bagdad, 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) de Bagdad à Erbil, 1 P-4 (spécialiste des questions politiques) de Bagdad à Najaf, 1 P-3 (spécialiste des questions politiques) de Kirkouk à Bagdad, 1 P-2 [spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)] à l'intérieur de Bagdad, 1 AL (assistant multilingue) de Bassora à Najaf, 1 P-5 [administrateur de programmes (hors classe)] à l'intérieur de Bagdad, 1 AN (spécialiste des affaires humanitaires) de Babel to Bagdad, 1 AN (spécialiste des droits de l'homme) de Bagdad à Najaf, 1 AN (Administrateur adjoint de 1 <sup>re</sup> classe chargé de l'information) de Kirkouk à Bagdad, 1 AL (assistant d'information) de Bagdad à Kirkouk, 4 SM (administrateurs responsables de la coordination des mesures de sécurité) de Bassora à Erbil, 2 SM (agents de protection rapprochée) de Kirkouk à Bagdad, 1 AL (assistant à la sécurité) de Bagdad à Najaf, 1 AL (assistant chargé des ressources humaines) à l'intérieur de Bagdad, 1 AL [assistant (entrepôts)] du Koweït à Erbil, 1 P-2 (fonctionnaire chargé des opérations aériennes) d'Erbil à l'aéroport international de Bagdad, 1 SM (fonctionnaire chargé des opérations aériennes) d'Erbil à l'aéroport international de Bagdad, 1 AL (assistant au contrôle des mouvements) du Koweït à l'aéroport international de Bagdad, 1 AL (assistant informaticien) de Bassora à Bagdad, 1 SM (assistant informaticien) de Bagdad à Erbil, 1 SM (spécialiste des télécommunications) de Bagdad à Erbil et 2 AL (assistants chargés des ressources humaines) du Koweït à Bagdad
Reclassement	–	1 poste : transformation de 1 SM [assistant (voyages)] en AL
<b>Total (MANUA et MANUI)</b>	<b>(72)</b>	
<b>Total</b>	<b>122</b>	

*Abréviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## Annexe VI

## Ressources liées à la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Nombre de postes d'agent de sécurité		Ressources diverses liées à la sécurité		Observations
	Approuvé pour 2016	Proposé pour 2017	Montant approuvé pour 2016	Montant proposé pour 2017	
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	1 SM, 1 AL	1 SM, 1 AL	7,2	6,9	Achat de matériel de sécurité
Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	–	–	14,0	14,0	Les services de sécurité sont fournis par l'Office des Nations Unies à Genève pour les discussions et conférences de Genève et ne couvrent pas les installations et infrastructures
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 24 AL	1 P-4, 2 P-3, 11 SM, 20 AL	23,9	53,8	Part revenant au Bureau des dépenses de sécurité facturées par le Département de la sûreté et de la sécurité
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	–	–	2,7	3,6	Services de sécurité
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	–	–	18,7	18,7	Services de sécurité divers : services de protection rapprochée pour l'Envoyé spécial durant ses missions dans la région des Grands Lacs
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	–	–	62,1	62,1	
Groupe d'experts sur le Yémen	5 SM	5 SM	185,0	185,0	Agents de protection rapprochée
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)	–	–	48,2	53,8	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) financés selon le principe du partage des coûts avec la CNMC
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1 P-4, 1 P-3, 9 SM, 21 AL	1 P-4, 1 P-3, 9 SM, 21 AL	372,8	351,4	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) 2 postes (1 P-4 et 1 AL) du Bureau intégré de la sûreté et de la sécurité sont financés par le Département de la sûreté et de la sécurité
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	1 P-4, 1 P-3, 28 SM, 9 AN, 17 AL	1 P-4, 1 P-3, 32 SM, 9 AN, 27 AL	2826,4	2826,4	Services contractuels de sécurité

<i>Mission</i>	<i>Nombre de postes d'agent de sécurité</i>		<i>Ressources diverses liées à la sécurité</i>		
	<i>Approuvé pour 2016</i>	<i>Proposé pour 2017</i>	<i>Montant approuvé pour 2016</i>	<i>Montant proposé pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	9 AL	9 AL	7,8	7,8	Services contractuels de sécurité
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	–	–	63,2	65,5	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées) financés selon le principe du partage des coûts avec l'UNOWAS
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	1 P-4, 4 SM, 46 AL	1 P-4, 4 SM, 46 AL	84,1	74,8	Services de sécurité : contribution au coût des services de sécurité fournis par le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité; et achat de matériel de sécurité et de sûreté
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	1 SM	1 SM	117,3	117,3	Services contractuels de sécurité
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	60 (1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 43 SM et 12 AL)	107 (2 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 75 SM et 25 AL)	2773,8	11 003,2	Achat de matériel de sûreté et de sécurité, services contractuels fournis par des sociétés de sécurité privées, groupes de gardes des Nations Unies fournis par des États Membres ou des pays fournisseurs de contingents
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	2 P-5, 2 P-4, 13 P-3, 4 P-2, 87 SM, 6 AN, 395 AL, 3 VNU	1 P-5, 2 P-4, 12 P-3, 2 P-2, 85 SM, 5 AN, 398 AL, 3 VNU	12 498,5	11 912,8	Services contractuels de sécurité (fournis par des sociétés de sécurité privées), y compris achat de matériel de sûreté et de sécurité, uniformes et formations, et fournitures pour la défense des périmètres
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	257	257	9845,7	9867,1	

*Abréviations* : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## Annexe VII

**Tableau récapitulatif sur l'application de l'obligation  
de réserver les billets 16 jours à l'avance pour la période  
allant du premier trimestre de 2015 au deuxième trimestre  
de 2016**

Mission	Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus					
	Premier trimestre de 2015	Deuxième trimestre de 2015	Troisième trimestre de 2015 <sup>a</sup>	Quatrième trimestre de 2015	Premier trimestre de 2016	Deuxième trimestre de 2016
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général</b>						
1. Conseiller spécial pour le Myanmar	25,0	0,0	s.o.	0,0	0,0	0,0
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	33,3	36,4	s.o.	0,0	8,3	0,0
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	0,0	5,6	s.o.	0,0	5,6	0,0
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	0,0	0,0	s.o.	0,0	0,0	0,0
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	33,3	50,0	s.o.	s.o.	0,0	s.o.
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	60,0	51,6	s.o.	60,0	80,9	87,0
7. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	2,7	9,9	12,2	0,0	0,0	11,0
8. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	7,1	7,1	s.o.	0,0	0,0	9,5
9. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	14,3	22,2	s.o.	0,0	0,0	0,0
10. Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5,6	s.o.	s.o.	0,0	0,0	9,5
11. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,0	0,0
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>						
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	0,0	0,0			0,0	11,4
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	0,0	14,3			20,0	22,2
14. Groupe d'experts sur le Soudan	28,6	72,7			50,0	s.o.
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	53,3	70,6			25,0	0,0
16. Groupe d'experts sur la Libye	77,8	84,2			26,7	0,0
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	42,9	60,0			0,0	36,4
18. Groupe d'experts sur le Yémen	66,7	0,0			0,0	0,0

<i>Pourcentage des voyages pour lesquels les billets ont été achetés dans les délais prévus</i>						
<i>Mission</i>	<i>Premier trimestre de 2015</i>	<i>Deuxième trimestre de 2015</i>	<i>Troisième trimestre de 2015<sup>a</sup></i>	<i>Quatrième trimestre de 2015</i>	<i>Premier trimestre de 2016</i>	<i>Deuxième trimestre de 2016</i>
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	s.o.	10,0			19,1	0,0
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	21,4	55,9			4,8	13,9
21. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	s.o.	s.o.			s.o.	0,0
22. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	25,0	50,0			10,0	9,4
23. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	58,2	53,3			12,2	13,0
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>						
24. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) <sup>b</sup>	5,6	s.o.			12,5	10,2
25. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	67,3	50,0			10,0	31,4
26. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	s.o.	s.o.			19,1	22,0
27. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	61,9	s.o.			30,8	31,6
28. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	5,6	s.o.			36,4	5,9
29. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL)	40,0	79,0			11,8	4,2
30. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	59,6	s.o.			5,1	9,3
31. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	51,0	28,1			4,9	8,0
32. Mission des Nations Unies en Colombie	s.o.	s.o.			s.o.	0,0
<b>MANUA et MANUI</b>						
33. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	42,4	45,6			13,7	23,3
34. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	32,1	53,4			11,0	25,3

<sup>a</sup> Pour le troisième trimestre de 2015, on ne dispose pas des données ventilées par mission pour la plupart des missions politiques spéciales des groupes thématiques I et II, étant donné que les voyages de ces missions sont majoritairement gérés par le Siège à New York, et que ni le Système intégré de gestion ni l'agence de voyages sous contrat ne procèdent à la ventilation des données relatives aux voyages par domaine d'activité ou par domaine fonctionnel (ces données sont désormais accessibles dans Umoja). Pour les premier et deuxième trimestres de 2015, les données relatives à ces missions ont été obtenues par compilation manuelle; cependant, il n'a pas été possible de recueillir des données pour le troisième trimestre de 2015, en raison de la mise en service d'Umoja.

<sup>b</sup> Les informations recueillies pour l'UNOWAS en 2015 et en 2016 prennent en compte les données relatives au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

## Annexe VIII

### Appui fourni gratuitement aux missions politiques spéciales par le pays hôte

<i>Mission</i>	<i>Type d'appui</i>
<b>Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)	Locaux
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	Locaux
Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	Locaux
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	Locaux
<b>Missions d'assistance des Nations Unies</b>	
MANUA	Terres pour les bureaux régionaux et les terminaux aériens, et locaux
MANUI	Locaux au Koweït et à Bagdad